

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY



THE SELIGMAN LIBRARY OF ECONOMICS

PURCHASED BY THE UNIVERSITY
1929

eE
1876

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

D'ÉCONOMIE SOCIALE

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

D'ÉCONOMIE SOCIALE

PUBLICATION DÉMOCRATIQUE

COMPOSÉE

POUR LES TRAVAILLEURS ET A L'USAGE DES ÉCOLES COMMUNALES
DES DEUX SEXES

PAR

Jean-Louis VAÏSSE

1. L'ignorance est la cause de tous nos maux.
(MALEBRANCHE.)

2. La vérité scientifique est la seule arme capable de combattre et de détruire le sophisme l'utopie et tous les systèmes erronés en matière d'économie qui ont envahi l'esprit et la conscience des hommes.

3. Tant que les gouvernements n'auront pas aboli les spéculations financières, l'agiotage et tous les tripots d'argent, la démocratie ne doit rien attendre ni rien espérer de leur politique, si ce n'est le prolétariat et la misère à perpétuité.
(J.-L. VAÏSSE.)

PARIS
SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS
33, RUE DE SEINE, 33

MAI 1876

AVIS IMPORTANT

Il est incontestable que *les congrès démocratiques internationaux* sont un mal et un grand danger pour la société, par suite des folles doctrines et des principes subversifs qui y sont affirmés et acclamés par les instigateurs de ces congrès démocratiques.

Il y a donc urgence à faire la lumière dans la conscience des travailleurs.

Aussi, je propose de répandre la connaissance de la présente publication parmi les nations du continent, en la faisant traduire en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, et en autant de langues que l'on voudra.

En conséquence, je donne pleine liberté et plein pouvoir à tout éditeur ou imprimeur des nations, autres que la France, de faire traduire en langue étrangère le présent opuscule. Il ne sera nullement nécessaire, pour cela, d'avoir mon autorisation, ni même de m'en donner avis; j'abandonne d'avance tous mes *droits d'auteur*; chaque imprimeur ou éditeur fera cette entreprise à ses frais et à ses risques et périls.

Tel est mon désir et mon intention formelle.

Jean-Louis VAÏSSE.

Seligman
18'16F
V197

PRÉFACE

I. — Les gouvernements monarchiques et la démocratie.

Tous les jours j'entends dire, par des personnes de divers partis politiques, que le peuple est ignorant, qu'il est incapable, abruti ; que, si la République est le gouvernement du peuple, on ne doit pas songer à l'acclimater parmi notre génération, qu'elle n'est qu'un incident dans les destinées sociales de notre époque, et qu'elle ne saurait se maintenir et devenir la forme politique définitive des gouvernements modernes.

Je n'ai pas à rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces diverses affirmations. Mais s'il est vrai que le peuple est ignorant, à qui la faute? N'est-ce pas aux gouvernements monarchiques? Que la monarchie se soit appelée royauté ou empire, Louis-Philippe ou Napoléon III, qu'importe !

Qu'a-t-on fait pour moraliser et instruire le peuple?... Ce qui m'a toujours frappé, c'est la multiplicité de ces lieux de désordre et de débauche, tels que : cabarets, tavernes, cafés, estaminets, bastringues et autres, qui se sont multipliés, sous les yeux des gouvernements, comme par enchantement, et menacent de tout envahir.

C'est dans ces foyers que se vicie la jeunesse des travailleurs. C'est là qu'elle prend une foule de mauvaises habitudes : le dégoût du travail, la tendance à la paresse, l'amour du jeu. Dans ces lieux publics germent et pullu-

lent ces fausses doctrines sociales, qui pervertissent la notion du vrai et du juste ; dans ces lieux de dissipation, les bonnes aspirations sont étouffées par les mauvais instincts de la nature humaine. Ces lieux publics, funestes à la morale de la jeunesse, menacent de tout envahir, ai-je dit ; mais je ne vois nulle part des bibliothèques, des salles de lecture pour les ouvriers, des cours de sciences ou des conférences organisés en faveur de la démocratie. Aussi, on est porté à croire qu'il y a un mauvais génie qui a soufflé sur la politique des gouvernements monarchiques, si bien que, sous leur administration, l'immoralité a pris des proportions effrayantes ; et les enfants de la démocratie ont été comme abandonnés et livrés à la cupidité des entrepreneurs de cafés, estaminets, bals, etc.; alors que, d'un autre côté, on n'a rien fait pour répandre la lumière dans ces esprits incultes, rien fait pour vivifier ces intelligences éteintes et comme anéanties sous la puissance des instincts de la chair et des passions mauvaises. Oui, voilà ce qui est certain ; aussi, je dis que les hommes qui ont été membres de ces gouvernements monarchiques sont bien coupables, pour tant d'indifférence et tant d'oubli ; je dis qu'ils portent une grande responsabilité devant Dieu et devant leurs semblables !

II. — Les obligations impérieuses de la République.

Il suit de là que le gouvernement de la République a un grand devoir à remplir envers les enfants de la démocratie ; une lourde tâche lui incombe, et il doit, dès aujourd'hui, comprendre la mission qui lui est réservée : celle de réparer tous les torts dont la monarchie s'est rendue coupable à l'égard des populations démocratiques. Il doit comprendre le rude labeur que lui impose une nécessité absolue : celle d'éclairer et de moraliser les travailleurs par l'instruction *scientifique laïque, gratuite* et *obligatoire.*

Je sais d'avance que ma critique rencontrera des contradicteurs qui m'accuseront de passion ou de mauvaise foi, et qui vanteront les *cercles et les universités catholiques*, et les considéreront comme un remède au mal,

comme un élément moralisateur; mais je ne saurais prendre en considération ces allégations. L'enseignement catholique produira le fanatisme et la bigoterie, mais il n'enseignera pas la science; il enfantera une génération de cléricaux, de sorte que l'ignorance restera l'apanage de ces âmes qu'il faut absolument arracher des ténèbres, pour les éclairer de la *lumière* et les nourrir de la *vérité*.

Parmi les connaissances à répandre dans la conscience des travailleurs, ne devons-nous pas mettre en première ligne l'enseignement de l'économie sociale? Quoi de plus utile à propager que la connaissance des lois de la richesse!

Y a-t-il rien de plus important à connaître que les rapports de l'agriculture avec l'industrie, les rapports du capital et du travail, l'influence de l'organisation des finances sur la richesse publique, l'influence de l'impôt sur le travail et la consommation, etc., phénomènes qui surgissent en nombre dans ce vaste domaine de l'économie sociale, phénomènes qui intéressent au suprême degré non-seulement les moralistes, les législateurs, les hommes politiques, qui ont mission de gouverner les peuples, mais encore tout le monde, si je puis dire; phénomènes, enfin, dont la connaissance est éminemment utile, je dirai mieux, indispensable aux travailleurs, en vue de leur prospérité et de leur bonheur?

Le jour où la démocratie, par les soins du gouvernement de la République, sera instruite de ces grandes vérités scientifiques, l'ouvrier n'écoutera plus, avec cette complaisance qui le caractérise, toutes ces folles utopies économiques et ces vaines déclamations antisociales dont il meuble son esprit et nourrit sa conscience. Pour cette œuvre-là, messieurs du gouvernement, il y a urgence. Quelquefois nous portons nos regards par delà nos frontières et nous cherchons des ennemis. Nos ennemis les plus dangereux sont au milieu de nous; ils sont en deçà de nos frontières et non par delà. Oui, notre ennemi le plus terrible et le plus dangereux, c'est l'ignorance de la démocratie, de ces esprits qui, fanatisés par le sophisme politique et l'utopie économique, bouleversent la société, tantôt au nom de la Commune, tantôt au

nom de je ne sais quel principe social ; ils bouleversent la société, dis-je, alors qu'ils croient servir la cause de la justice et de la vérité. C'est là ce qu'il y a de plus affligeant à constater ; et voilà pourquoi je dis qu'il y a urgence, pour le gouvernement de la République, d'entreprendre d'une manière sérieuse l'éducation de la démocratie, en commençant par l'*Economie sociale*, la première et la plus utile des sciences.

III. — Les économistes et la science.

A propos d'économie sociale, de temps en temps, dans des journaux ou des revues qui traitent cette matière, je lis des comptes rendus de congrès économiques qui ont lieu tantôt à Paris, tantôt dans quelque ville d'Allemagne, d'Angleterre ou de la Suisse.

Ces congrès sont fréquentés par des hommes éminents, auxquels ils servent de rendez-vous. Ce sont des économistes bien connus dans le monde savant, des moralistes, des professeurs de faculté, des rédacteurs de feuilles scientifiques, des légistes, des écrivains ou publicistes, etc. La plupart de ces messieurs apportent un mémoire rédigé d'avance, et dont ils donnent lecture aux auditeurs réunis du congrès. L'un d'eux parlera des *corporations*, un autre discutera à propos de l'institution des *syndics*, un troisième parlera des *droits d'entrée*, celui-ci des *caisses d'épargne*, celui-là de l'*apprentissage*, cet autre des *droits protecteurs*, — du *protectionisme*, comme l'on dit, etc. La lecture de chaque mémoire donne lieu le plus souvent à une discussion plus ou moins intéressante, qui se termine presque toujours par des applaudissements; enfin, le congrès une fois fini, messieurs les savants ne se quittent pas sans festoyer ensemble dans un banquet, où l'on porte divers toasts au *progrès*, à la *science*, à la *fraternité universelle*, etc. Tout cela est très-beau, si vous voulez; mais, à moi, cela me fait un peu l'effet d'une comédie. J'en demande bien pardon à messieurs les savants, économistes, publicistes et autres. Je dis qu'avec un pareil système la société peut encore marcher pendant cinq cents ans sans que la science économique ne fasse un pas.

Les lois de la richesse existent incontestablement. Si la situation économique et la condition sociale des travailleurs est difficile, pour ne pas dire mauvaise, cela ne peut être que parce que les gouvernements *pratiquent des principes qui sont en contradiction* et peut être même opposés à ces lois de la richesse. De là la nécessité, pour les économistes et les gouvernements, de rechercher avec soin et persévérance la connaissance de ces lois pour les mettre en pratique, en faisant aussitôt toutes les réformes politiques que commanderont la nature et l'esprit de ces lois économiques, concernant la richesse des nations.

Toute personne qui s'occupe de ces matières intéressantes, je veux dire de cette science importante, l'économie sociale, doit savoir que les *principes fondamentaux* de cette science n'ont pas encore été *posés, arrêtés, déterminés, fixés*. Cette vérité a été affirmée par Rossi, dans ses leçons d'économie au collége de France ; et ce qu'il a dit, il y a trente ou quarante ans, on peut le répéter aujourd'hui parce que c'est tout aussi vrai. La science économique ne nous a pas encore donné une définition du capital ; chaque école d'économiste a adopté un formule ; mais la définition *vraie*, *exacte*, *incontestable*, est encore à trouver ; ce qui est triste à dire. On ne s'est pas davantage rendu compte des véritables rapports du capital et du travail, ce qui me paraît être très-important ; la science économique ne sait pas bien en quoi consiste la richesse et quel est l'élément qui la représente, etc. Eh bien ! je dis que la première chose à faire, en matière d'économie, c'est de poser les bases de la science ; il faut, comme l'on dit, commencer par le commencement, et tant que ce travail élémentaire n'aura pas été fait, toutes les discussions de messieurs les savants seront, sinon vaines, du moins de peu d'importance.

Je voudrais donc que messieurs les savants économistes se donnassent rendez-vous un jour, dans un lieu quelconque, pour discuter une série *de questions économiques* que voici :

1. Quelle est l'idée que doit éveiller dans notre esprit le mot *économie ?*

2. Quelle est la *définition vraie* de la science économique?

3. L'*économie politique* et l'*économie sociale* sont-elles distinctes l'une de l'autre, ou bien l'une d'elles est-elle une division de l'autre?

4. Ne faut-il pas admettre que, dans le domaine de l'économie, il y a ce que l'on doit appeler : l'*œuvre de Dieu ou de la nature*, et l'*œuvre humaine* des gouvernements politiques?

5. Comme conséquence de cet ordre de choses, n'y a-t-il pas réellement une *économie divine ou naturelle* et une *économie politique ?*

6. Quelles sont les *institutions* qui font partie de l'économie naturelle?

7. Quelles sont les *institutions* qui font partie de l'économie politique?

8. Chaque institution économique n'a-t-elle pas dans sa constitution un *élément essentiel, important*, c'est-à-dire *son capital ?*

9. Quelle est la définition vraie, juste, mathématique du capital?

10. Quel est cet élément essentiel, quel est ce *capital* de chacune des institutions économiques?

11. Ces éléments, essentiels et capitaux des diverses institutions économiques, ont-ils entre eux des rapports de dépendance de *cause et d'effet* ; de telle sorte qu'il y aurait le capital qui produit et le capital qui est produit; ou, si l'on veut, le *capital engendrant* et le *capital engendré ?*

12. Quel est ce capital engendrant et ce capital engendré?

13. Dans les diverses institutions où apparaissent le *capital* et le *travail*, quels sont les rapports qui existent entre ces deux *éléments économiques ?*

14. Ont-ils un rapport de cause et d'effet ?

15. Est-ce le capital qui engendre le travail, ou bien est-ce le travail qui engendre le capital?

16. Qu'est-ce que *l'association* ; quelle est la définition vraie, juste, exacte, mathématique de cet élément économique?

Quels sont les éléments qui la composent?

17. Quels sont les divers phénomènes économiques auxquels donne lieu l'association ?

18. Qu'est-ce que la richesse et quel est *l'élément qui la constitue*; question importante au suprême degré?

19. L'argent doit-il compter comme richesse au sein des nations et de la société?

20. Quels sont *les divers rôles et fonctions* qu'il remplit dans le domaine de l'économie, etc. ?

Si je voulais continuer ce *questionnaire économique*, je dépasserais sans peine la centaine.

Eh bien, Messieurs les économistes, voilà, à mon avis, les *questions élémentaires* que vous devrez discuter dans votre prochain *Congrès économiste ou socialiste.*

En suivant cette méthode, dictée par la logique, vous arriverez à déterminer *une série de conclusions scientifiques*, qui deviendront *les formules vraies* de la science économique, qu'il faudra ensuite enseigner aux peuples, afin de détruire à tout jamais les utopies et les folles croyances qui ont envahi leur conscience et qui pervertissent leur jugement.

C'est ce travail élémentaire que j'ai essayé de faire dans la présente publication et sur lequel je désire dire un mot pour terminer cette préface.

IV. — **Plan de mon livre.**

Ma publication comprend *six parties ou chapitres* parfaitement distincts :

Le premier chapitre a pour titre : NOTIONS PRÉLIMINAIRES. Il renferme les premières connaissances indispensables, telles que : la signification du mot *Economie*, la définition de *l'Economie sociale*, sa division en deux parties : *l'Economie naturelle* et *l'Economie politique*, enfin les diverses *institutions* qui font partie de chacune de ces deux économies.

Le deuxième chapitre est relatif aux LOIS NATURELLES UNIVERSELLES. Il a pour but de faire connaître les LOIS que Dieu a établies dans la nature, et qui président à la *manifestation* des PHÉNOMÈNES qui s'accomplissent dans tous les domaines de la création. La connaissances de ces lois est rigoureusement indispensable, si l'on veut

se rendre compte des divers *phénomènes économiques* qui se manifestent dans le domaine de l'Economie sociale.

Le troisième chapitre concerne : L'ECONOMIE NATURELLE. Ce troisième chapitre est, sans contredit, le plus important de ma *publication démocratique*. Il fait connaître les rapports qui existent entre l'*agriculture*, l'*industrie* et le *commerce*; ceux qui existent entre le *capital* et le *travail*; enfin il contient l'analyse de tous les phénomènes économiques que l'on appelle : *association*, *production*, *richesse*, *valeur*, *propriété*, *argent*, etc.

Le quatrième chapitre comprend : L'ECONOMIE POLITIQUE. Il renferme une discussion abrégée, mais précise, sur les *impôts*, *l'armée*, les *finances*.

Le cinquième chapitre traite des PHÉNOMÈNES SOCIAUX. J'entends, par phénomènes sociaux, certains faits sociaux qui surgissent à notre époque et qui sont une *perturbation fâcheuse et même dangereuse* pour notre société, tels sont : la *dépopulation des campagnes*, *l'agglomération* des travailleurs dans les villes, le *chômage*, la *cherté des subsistances*, le *prolétariat*, la *misère* et les *révolutions* qui en sont la conséquence.

Enfin, *le sixième chapitre* a pour titre : NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE UNIVERSELLE. Cette sixième et dernière partie renferme un ensemble de principes économiques ayant rapport aux trois institutions de l'Economie naturelle : l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi qu'aux trois institutions de l'Economie politique : les impôts, l'armée, les finances.

Ce sont les dispositions économiques nouvelles que je propose d'apporter à ces *institutions sociales*, qui doivent faire disparaître le prolétariat et la misère, et assurer la prospérité et le bonheur des nations qui accepteront mes principes économiques et les mettront fidèlement en pratique.

La simple inspection de cette division de ma publication met en évidence la logique et la bonne méthode qui ont présidé à cette *division des matières*.

Faire l'analyse des institutions économiques, mettre en lumière les divers phénomènes qui se manifestent dans le domaine de l'économie; déterminer les sources du

mal et constater les causes qui l'engendrent ; puis, enfin, appliquer le remède qui doit détruire ces causes engendrantes du mal, telle est, je le répète, la méthode que j'ai pratiquée dans cette publication sociale, écrite en faveur des travailleurs, afin de les instruire et de les éclairer sur un sujet qui les touche de près et les intéresse au suprême degré (1).

Pour que ma pensée soit aussi complète que possible, je dirai un mot de *certains préjugés* et de *quelques erreurs économiques* qui sont accréditées à tort et qu'il est bon de discréditer, afin qu'on les mette de côté pour s'attacher à la vérité, c'est-à-dire aux principes scientifiques démontrés par la *certitude* des phénomènes réels.

Enfin je donnerai quelques indications sur la manière de procéder dans les écoles pour apprendre aux enfants la science économique sans fatiguer leur mémoire.

J'ose espérer que le gouvernement de la République accueillera avec empressement la proposition que je viens lui faire, celle de faire enseigner dans toutes les écoles communales de France, *ces notions élémentaires* D'ÉCONOMIE SOCIALE ; ce sera un moyen infaillible de détruire les erreurs et l'ignorance qui ont fait tant de mal à la société, et de mettre la démocratie en possession de la vérité.

Elle seule nous conduira à la prospérité et au bien, attendu que *l'ignorance est la cause de tous nos maux.*

(1) La présente publication concernant les *notions élémentaire* d'ÉCONOMIE SOCIALE est un résumé de l'ouvrage que j'ai publié, il y a deux ans (1874), intitulé : NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE UNIVERSELLE : *Extinction du paupérisme*, *abolition du prolétariat*, *fin de la misère*. Deux volumes in-8° de 850 pages. Prix : 8 fr. 50. Sandoz et Fischbacher, éditeurs, rue de Seine, 33, Paris.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

D'ÉCONOMIE SOCIALE

CHAPITRE PREMIER.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

I. — Qu'est-ce que l'économie ?

Demande. Quelle est l'idée que doit éveiller en notre esprit le mot *Economie?*

Réponse. Le mot *Economie* doit faire naître dans notre esprit l'idée de *plan*, de *disposition*, d'*arrangement*, d'*organisation*, d'un ordre de choses déterminé.

D. Qu'entendez-vous par ces mots : l'*Economie sociale?*

R. L'Economie sociale est la science qui traite de la *connaissance des lois ou principes économiques* qui ont pour objet la *richesse des nations et la prospérité des peuples*.

D. Quelle conséquence devons-nous tirer de cette définition ?

R. La conséquence que nous devons tirer de cette définition, c'est que l'Economie sociale est la *première et la plus importante de toutes les sciences*, et c'est pourtant celle qui est la plus ignorée et pour laquelle on montre le plus d'indifférence.

D. Combien de parties comprend l'Economie sociale?

R. L'Economie sociale comprend deux parties parfaitement distinctes : 1° L'*Economie naturelle* ou divine; 2° l'*Economie politique* ou humaine.

D. Ces deux économies sont-elles différentes?

R. L'Economie naturelle et l'Economie politique sont très-différentes ; elles ont des caractères diamétralement opposés, ainsi qu'on le verra par nos démonstrations scientifiques.

II. — Qu'est-ce que l'économie naturelle?

D. En quoi consiste l'*Economie naturelle ?*

R. L'Economie naturelle consiste, dans ce qu'il faut appeler l'*œuvre de la Nature*, c'est-à-dire le *plan* ou l'*ordre de choses institué de Dieu.*

D. Donnez-nous quelques développements et quelques explications pour bien nous faire comprendre cette idée que vous venez d'exprimer?

R. Dieu, en créant l'humanité, l'a assujétie à une foule de besoins auxquels l'homme ne saurait se soustraire. Ainsi, nous ne saurions nous dispenser d'absorber ces aliments qui nourrissent notre corps et entretiennent la vie en nous; de même, nous ne saurions nous passer de vêtements pour préserver nos membres des rigueurs de la température. Mais, en même temps, Dieu a doué la terre de cette propriété merveilleuse, pour ne pas dire miraculeuse, par suite de laquelle la terre produit des végétaux de toute espèce, afin de satisfaire les mille besoins de l'homme.

D. Donnez-nous quelques exemples?

R. Ainsi, la terre produit le blé, la vigne, l'olivier, des fruits de toutes sortes qui nous servent de nourriture. La terre produit aussi le chanvre, le lin, le coton, ainsi que la nourriture du mouton et celle du ver à soie, si bien, que nous pouvons nous procurer des tissus de diverses qualités pour nous garantir du froid et même nous vêtir magnifiquement.

D. Que concluez-vous de là?

R. Nous concluons de tous ces faits qu'il y a dans cet ordre de choses un *plan*, des *dispositions*, un *arrangement*

plein de sagesse ; en d'autres termes, *un système d'économie*, que Dieu a établi avec une intelligence parfaite; or, c'est cet ensemble de choses qui constitue ce que nous appelons l'Economie de la Nature, c'est-à-dire l'*Economie naturelle*, que l'on peut appeler aussi l'Economie divine, puisqu'elle est l'œuvre de Dieu.

D. Quelles sont les institutions qui sont du domaine de l'Economie naturelle?

R. Les institutions qui sont du domaine de l'Economie naturelle sont au nombre de trois, savoir : l'*agriculture*, l'*industrie* et le *commerce*.

D. Dites-nous aussi quelles sont les matières dont traite l'Economie naturelle.

R. L'Economie naturelle analyse les divers phénomènes économiques qui s'accomplissent dans son domaine, tels que : la *production*, l'*échange*, la *consommation*, la *valeur*, la *propriété*, etc. ; elle démontre également l'action des éléments ou agents actifs qui sont cause engendrante de ces phénomènes, tels que : le *capital*, le *travail*, l'*association*, etc.

III. — Qu'est-ce que l'économie politique ?

D. En quoi consiste l'Economie politique?

R. L'Economie politique consiste dans l'organisation des diverses institutions établies par les gouvernements en vue d'administrer les intérêts des populations.

D. Qu'elles sont les institutions sociales qui sont du domaine de l'Economie politique ?

R. Les institutions sociales qui sont du domaine de l'Economie politique sont assez nombreuses, et, parmi elles toutes, nous considérerons seulement les trois suivantes : les *impôts*, l'*armée*, les *finances*.

D. Dites-nous aussi quelles sont les questions dont traite l'Economie politique.

R. L'Economie politique a pour objet l'analyse des divers effets que produisent les institutions économiques, — dont nous venons de parler, — fondées et maintenues par la politique des gouvernements.

CHAPITRE II.

DES LOIS NATURELLES UNIVERSELLES.

I. — Des effets et des causes.

D. Qu'entendez-vous par loi naturelle universelle ?

R. Le *mouvement* est la conséquence et l'effet d'une cause que l'on nomme *la vie.*

Au sein de l'univers tout est en mouvement parce que tout vit.

L'astre qui se lève à l'horizon, le nuage qui passe sur notre tête, le vent qui agite les feuilles des arbres, la cascade qui tombe avec fracas, le torrent qui roule le rocher, la mer qui bouillonne et bat le rivage de ses vagues écumantes, l'animal qui court, l'oiseau qui vole, la séve qui monte dans les branches des végétaux, etc., partout le mouvement, attendu que partout est la vie ; et, dans ces mouvements multiples, tout marche en vertu de *lois naturelles*, instituées de Dieu ; *lois universelles*, puisqu'on les retrouve partout au sein de la création.

D. Quelle est la conséquence que vous tirez de cet ordre de choses ?

R. De cet ordre de choses, nous concluons que tous les *phénomènes* qui surgissent au sein de la nature et qui frappent nos sens d'une manière quelconque, sont le résultat certain de l'action de ces *lois vitales* et non le fait d'un caprice ou du *hasard.* Aussi nous affirmons que le hasard n'existe pas ; il n'a jamais existé et il n'existera jamais.

D. Croyez-vous alors que la connaissance de ces lois naturelles universelles soit utile pour l'étude de l'économie sociale ?

R. Sans aucun doute, et de la plus *haute importance !* attendu que dans le domaine de l'économie tous les phénomènes s'accomplissent sous l'influence de l'action de ces lois, tellement qu'il est impossible d'acquérir aucune notion certaine en matière d'économie, si l'on ne possède

pas d'abord la connaissance de ces lois naturelles universelles.

D. Puisqu'il en est ainsi, faites-nous connaître la première de ces lois naturelles universelles ?

R. Lorsque *deux choses :* 1° se suivent ; 2° qu'elles sont inséparables l'une de l'autre ; 3° que la deuxième dépend de la première, par qui elle a été *produite et engendrée*, je dis que la première de ces deux choses *est une* CAUSE, et la seconde *est un* EFFET de cette cause.

D. Veuillez faire l'application de cette loi à un phénomène le plus simple que vous trouverez ?

R. Voici un exemple comme application : Je frappe sur la table avec ma main, et aussitôt j'entends un bruit qui est la conséquence certaine de ce choc. Donc, le choc et le bruit sont *deux choses*, 1° qui se suivent ; 2° elles sont inséparables l'une de l'autre ; 3° le bruit dépend du choc par qui il a été produit et engendré ; d'où il suit que le *choc engendre le bruit*. Donc le *choc est une cause et le bruit est un effet de cette cause*.

D. Veuillez nous donner un autre exemple de cette loi appliquée à un autre phénomène ?

R. Si j'allume une lampe, cette lampe donnera une certaine *lumière* et produira aussitôt une *clarté*, plus ou moins grande, qui sera la conséquence certaine de cette lumière. Donc, la lumière et la clarté sont *deux choses* ; 1° qui se suivent ; 2° qui sont inséparables l'une de l'autre ; 3° la clarté dépend de la lumière par qui elle a été produite et engendrée ; d'où il suit que la *lumière engendre la clarté*. Donc, *la lumière est une cause et la clarté est un effet de cette cause.*

D. Que prouve de plus l'expérience des faits en ce qui concerne les rapports du choc et du bruit, et ceux aussi de la lumière et de la clarté ?

R. L'expérience, démontrée mille fois pour une par les faits, nous prouve qu'il ne saurait jamais y avoir de bruit sans choc, ni de choc sans bruit, et de même, il ne saurait jamais y avoir de clarté sans une lumière qui la produise, ni de lumière sans une clarté qui en soit la conséquence.

D. Que concluez-vous de cet ordre de choses ?

R. En généralisant ce phénomène, je suis forcé de

reconnaître *qu'il n'y a jamais d'effet sans cause, ni de cause sans effet.*

Telle est la PREMIÈRE LOI NATURELLE UNIVERSELLE que nous retrouverons lorsque nous étudierons l'Economie naturelle et l'Economie politique.

II. — Rapports harmoniques des effets et des causes.

D. Faites-nous connaître maintenant la *deuxième loi naturelle universelle ?*

R. L'expérience a démontré également, par une multitude de faits, que si un choc est très-grand, le bruit que ce choc engendrera sera aussi très-grand ; et si ce choc se répète pendant un temps déterminé, le bruit se répétera pendant le même temps. L'expérience a encore démontré que si une lumière est très-grande, la clarté que cette lumière produira sera aussi très-grande ; et si cette lumière dure pendant une, deux, trois heures, par exemple, la clarté que produira cette lumière durera pendant une, deux, trois heures.

D. De ce phénomène, qui est universel, que concluez-vous ?

R. De ce phénomène, qui est universel, je conclus que toute cause et l'effet que cette cause engendre ont une intensité pareille, et une durée rigoureusement pareille, phénomène que j'exprime par cette formule : *Les effets et leur cause sont toujours en harmonie parfaite.*

Telle est la DEUXIÈME LOI NATURELLE UNIVERSELLE dont nous constaterons l'existence partout et toujours, au sein de l'Economie naturelle et dans le domaine de l'Economie politique.

III. — De la puissance des causes sur les effets.

D. Faites-nous connaître également la *troisième loi naturelle universelle ?*

R. L'expérience a prouvé encore, par une multitude de faits, que si l'on veut diminuer l'intensité d'un bruit, il faut, *de toute nécessité*, diminuer l'intensité du choc qui engendre ce bruit ; et, si l'on veut faire cesser un

bruit, il faut absolument faire cesser le choc qui engendre ce bruit.

D. Voilà un phénomène très-vulgaire, mais qui est très-réel; donnez-nous un autre exemple de ce même phénomène?

R. Si je veux diminuer la clarté que donne la lumière d'une lampe ou d'un bec de gaz, par exemple, il me faudra, de toute nécessité, diminuer l'intensité de la lumière qui produit cette clarté; et, si je veux faire disparaître la clarté que donnera une lumière quelconque, il me faudra absolument éteindre ou faire disparaître la lumière qui engendre cette clarté.

D. De ces phénomènes, d'une *évidence parfaite et hors de toute contestation,* que concluez-vous?

R. De ces phénomènes d'une évidence parfaite et hors de toute contestation, je conclus que : *Pour modifier la nature de tout effet, il faut nécessairement modifier la nature de la cause qui engendre cet effet, et, pour détruire un effet quelconque, il faut, de toute nécessité, détruire la cause qui engendre cet effet.*

Telle est la TROISIÈME LOI NATURELLE UNIVERSELLE dont nous constaterons l'existence en analysant les phénomènes de l'Economie naturelle et de l'Economie politique.

D. Quelle est la conséquence qui se dégage de cette troisième loi universelle?

R. La conséquence naturelle qui se dégage de cette troisième loi universelle, c'est que les effets *subissent rigoureusement toutes les* VARIATIONS..., FLUCTUATIONS... et VICISSITUDES que subit elle-même la cause qui engendre ces effets.

D. Donnez-nous un exemple de ce phénomène universel?

R. Par exemple : Si l'intensité d'un choc vient à se modifier d'une manière quelconque, l'intensité du bruit que ce choc engendre se modifiera rigoureusement de la même manière. Même chose pour la lumière et la clarté, pour la production et la consommation. Si, dans une nation, pendant un certain nombre d'années, il y a une grande production, pendant ce même nombre d'années, il y aura une grande consommation; mais si une année la production diminue de la moitié ou des trois

quarts, la consommation diminuera également de la moitié ou des trois quarts, etc., à l'infini.

IV. — Enchaînement des causes et des effets.

D. N'arrive-t-il pas qu'un effet se transforme en cause pour engendrer un effet nouveau ; puis ce dernier effet se transforme aussi en une cause qui engendre un autre effet, et ainsi de suite jusqu'à l'infini ?

R. Ce phénomène est des plus communs ; il se manifeste sans fin. Voici, comme démonstration de cette vérité, un exemple pris parmi une foule d'autres. 1. La terre, en tournant sur son axe, 2. fait apparaître le soleil à l'horizon, 3. et lorsque la lumière inonde de ses flots notre hémisphère, 4. la nature endormie se réveille, 5. le chant des oiseaux se fait entendre, 6. et leurs accords harmonieux viennent charmer mon oreille. Voilà six faits qui se succèdent de telle sorte que chaque fait, après avoir été *l'effet* d'une cause qui a précédé, se transforme en cause pour produire et engendrer un effet qui en est la conséquence.

C'est ainsi, par exemple, que *l'apparition du soleil* à l'horizon est un effet qui a pour cause la rotation de la terre, mais cet effet se transforme aussitôt en une cause engendrante, car c'est l'apparition du soleil qui engendre *le réveil de la nature* ; de même que *le réveil de la nature*, qui est l'effet du lever du soleil, devient aussitôt une cause, celle qui engendre le chant des oiseaux, etc.

D. Comment appelez-vous ce phénomène ?

R. Ce phénomène constitue ce que nous devons appeler : *un enchaînement de causes et d'effets*.

D. Comment divisez-vous les enchaînements de causes et d'effets ?

R. Je divise les enchaînements de causes et d'effets en trois classes, savoir : les *enchaînements simples*, les *enchaînements trinitaires* et les *enchaînements composés*.

D. Qu'est ce qu'un enchaînement *simple ?*

R. Un enchaînement simple est celui qui se compose seulement de *deux termes* ; une cause et l'effet que cette cause engendre. Exemples : le choc engendre le bruit ; la lumière engendre la clarté ; la combustion produit la

fumée ; la production engendre la consommation, etc. etc.

D. Qu'est-ce qu'un enchaînement *trinitaire ?*

R. L'enchaînement trinitaire est celui qui se compose de *trois termes.* Exemple : on ne peut jamais consommer que ce qui a été produit ; donc, la production est une cause et la consommation est la conséquence ou l'effet de cette cause. Il est certain ensuite que celui qui consomme ou dépense le plus est celui qui est le plus riche ; de sorte que la richesse est la conséquence ou l'effet de la consommation. Donc, la *production*, la *consommation* et la *richesse* sont trois choses qui sont liées entre elles par des rapports de causes et d'effets, et qui, par suite, forment *un enchaînement trinitaire de causes et d'effets.*

D. Qu'entendez-vous par enchaînement *composé ?*

R. L'enchaînement composé est celui qui contient plus de trois termes, quel qu'en soit le nombre. Ainsi, l'exemple du lever du soleil et du réveil de la nature, dont je viens de parler tout à l'heure, est un enchaînement composé, qui renferme *six termes.*

V. — **Des enchaînements trinitaires.**

D. De ces trois sortes d'enchaînements, quel est le plus important à connaître?

R. De ces trois sortes d'enchaînements, le plus important est l'enchaînement trinitaire, attendu qu'il joue un très-grand rôle au sein de la nature, tellement qu'il est permis de dire que l'univers entier n'est qu'une agglomération infinie d'enchaînements trinitaires.

D. Donnez-nous un aperçu abrégé de cette grande vérité ?

R. Voici quelques exemples : 1° les soleils, les planètes et les satellites sont trois classes de choses qui dépendent l'une de l'autre : les soleils donnent la vie aux planètes qui les entourent, et les planètes exercent une action certaine sur les satellites qu'elles entraînent. Ces trois classes de sphères forment donc un enchaînement trinitaire de causes et d'effets ; 2° les Trois Règnes de la nature forment un enchaînement trinitaire. Le règne minéral (considéré dans la terre végétale) donne la vie au règne

végétal, et le règne végétal donne la vie au règne animal. En d'autres termes, la terre nourrit les végétaux, et les végétaux nourrissent les animaux. Il y a donė iei trois choses qui dépendent suecessivement l'une de l'autre et qui forment véritablement un enehaînement trinitaire de causes et d'effets ; 3° de même aussi l'agriculture, l'industrie et le commerce forment un enchaînement trinitaire de eauses et d'effets, ear l'agriculture fournit à l'industrie ses produits pour les confectionner, et l'industrie fournit au eommeree ses confeetions pour les vendre et les échanger ; 4° même chose pour le eapital, le travail et l'association ; 5° même ehose eneore pour la production, la eonsommation et la richesse ; 6° dans le domaine de l'ordre moral, la *liberté*, la *volonté* et la *destinée* forment un enchaînement trinitaire de eauses et d'effets ; 7° même chose pour les trois opérations de l'esprit, savoir : l'*attention*, la *comparaison* et le *jugement*, ete., etc., à l'infini.

D. Dites-nous enfin quel est le nom que l'on donne à ehacun des trois termes de l'enchaînement trinitaire de eauses et d'effets ?

R. Le premier terme se nomme *cause fondamentale*; le deuxième terme est appelé *premier effet ou cause secondaire*, et le troisième terme prend le nom de *deuxième effet*. Ainsi l'agrieulture est une cause fondamentale, l'industrie est un premier effet ou eause secondaire, et le commerce est un deuxième effet. De même, le eapital est une eause fondamentale, le travail est un premier effet ou eause seeondaire, et l'association est un deuxième effet, ete.

VI. — Lois et phénomènes.

D. Dans votre discussion sur les causes et les effets, vous nous parlez sans eesse des *lois* et des *phénomènes*. Faites-nous bien comprendre ce qu'est une loi et ce qu'est un phénomène, de telle sorte que nous ne puissions pas confondre ces deux choses ; et, d'abord, qu'entendez-vous par lois naturelles ?

R. Les lois naturelles sont *une puissance*, établie de

Dieu, laquelle préside ou mieux participe à la manifestation des phénomènes de la Nature.

D. Qu'entendez-vous par phénomènes?

R. Un phénomène est un *fait* qui apparaît, affecte un de nos sens et détermine en nous une sensation quelconque.

D. Résumez cette double définition concernant les lois et les phénomènes?

R. En d'autres termes, la *loi naturelle* est un principe ou une vérité énoncée dans un sens *indéfini*, *général* et *universel* et ne s'appliquant à aucun fait particulier et déterminé, tandis que le *phénomène* c'est la loi ou le principe constaté dans un *fait particulier* et *déterminé*, ou, mieux encore, le phénomène est la manifestation de la loi dans un fait particulier et déterminé.

D. Donnez-nous quelques applications de cet ordre de choses?

R. Ainsi, par exemple, si je dis : *La cause engendre l'effet*, j'énonce une loi naturelle, attendu que j'affirme un principe d'une manière *indéfinie, générale, universelle.* Mais si je dis : le choc engendre le bruit, la lumière engendre la clarté, le capital engendre le travail, la production engendre la consommation, alors j'énonce *quatre phénomènes* qui dépendent de cette loi naturelle, car ils s'accomplissent sous l'*action et la puissance* de cette loi.

D. Que faut-il conclure de cet ordre de choses?

R. De cet ordre de choses il faut conclure que les *lois naturelles* se reproduisent dans les phénomènes de la Nature, tandis que les phénomènes de la Nature sont, ce que nous avons dit, la *manifestation* ou l'*individualisation des lois naturelles*; c'est-à-dire les lois naturelles *manifestées* ou *individualisées*, dans les phénomènes qui surgissent au sein de la création.

D. Pour familiariser notre esprit avec cet ordre de choses et nous le faire bien comprendre, donnez-nous un autre exemple?

R. Si je dis : Les effets et leur cause sont toujours en harmonie parfaite, j'énonce une *loi naturelle.* Mais si je dis : le bruit et le choc, la clarté et la lumière, sont toujours en harmonie parfaite, j'énonce *deux phénomènes.*

En effet, dans la première affirmation, j'énonce un

principe dans un sens *indéfini*, *général*, *universel*; c'est la *définition de la loi*. Mais, dans la seconde affirmation, j'énonce *deux faits particuliers*, constatés dans des choses spéciales et déterminées, qui se manifestent sous l'action de la puissance d'une loi naturelle : *ce sont deux phénomènes*.

D. Donnez-nous un troisième et dernier exemple de cet ordre de choses?

R. Si je dis : les effets subissent mathématiquement toutes les variations, fluctuations et vicissitudes qu'éprouvent les causes qui les engendrent, j'exprime une loi naturelle, car j'énonce un principe dans un sens *indéfini*, *général*, *universel*. Mais si je dis : dans chaque nation *la consommation* subit mathématiquement toutes les variations, fluctuations, et vicissitudes qu'éprouve *la production*, alors j'affirme un phénomène; c'est-à-dire la loi manifestée dans un fait spécial, particulier et déterminé.

Pour résumer cette discussion intéressante, nous dirons : *La loi c'est le phénomène indéfini, généralisé, universalisé*; et *le phénomène c'est la loi individualisée et spécifiée dans un fait particulier*.

Telles sont quelques-unes des plus importantes *lois naturelles universelles* dont la connaissance est rigoureusement indispensable, si l'on veut étudier l'*Economie sociale*; car il est tout à fait certain que les nombreux phénomènes de cette science importante, — l'économie sociale, — procèdent *des lois*, *principes* ou *vérités*, qui constituent la *théorie scientifique des effets et des causes*, laquelle est la CLÉ non-seulement de l'économie sociale, mais encore celle des autres sciences, sans exception aucune.

CHAPITRE III.

ÉCONOMIE NATURELLE.

I. — **Les trois institutions économiques :**

L'agriculture, l'industrie et le commerce.

D. Qu'entendez-vous par institution ?

R. Dans un sens indéfini une institution consiste dans un ensemble de choses ou d'éléments divers, qui se prêtent un mutuel concours, et qui ont pour but un même résultat et une même fin.

D. Qu'est-ce donc qu'une institution économique?

R. C'est une institution organisée en vue de concourir à la richesse publique, et qui a pour but la prospérité générale.

D. Combien compte-t-on d'institutions économiques dans le domaine de l'économie naturelle ?

R. Dans le domaine de l'économie naturelle on compte trois institutions économiques, savoir : l'*agriculture*, l'*industrie* et le *commerce*.

II. — **Les trois opérations économiques :**

Produire, façonner, échanger.

D. Puisque toute institution est organisée en vue d'un but à atteindre et d'un résultat à obtenir, dites-nous quelle est l'opération que l'on fait dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle ?

R. Dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle, on fait une opération particulière : dans l'agriculture, *on produit ;* dans l'industrie, on confectionne et l'*on façonne* les produits de l'agriculture, et dans le commerce, on vend, c'est-à-dire *on échange* les confections ou les façons de l'industrie, de manière à les faire circuler pour en faciliter la consommation.

D. Résumez, en un seul mot, s'il est possible, ces trois opérations diverses de l'économie naturelle?

R. PRODUIRE, FAÇONNER, ÉCHANGER; telles sont les trois seules opérations économiques qui résument et constituent le génie de l'Economie naturelle.

D. Prouvez-nous que dans l'agriculture *on produit?*

R. En effet, si, dans un champ, l'on sème 3 hectolitres de pommes de terre, on en récoltera, je suppose, 18 hectolitres. Or 18 est bien le produit de 3 multiplié par 6. Si l'on sème 10 hectolitres de blé, de seigle ou d'avoine, on en récoltera, je suppose, 70 hectolitres. Or 70 est bien le produit de 10 multiplié par 7. Sans doute, les diverses cultures de l'agriculture offrent une grande variété de résultats, si l'on considère la vigne, l'olivier, les prairies naturelles, etc., très-différents des céréales; mais, dans les divers genres de culture, il n'en est pas moins vrai que l'on constate toujours l'existence du phénomène de la *multiplication* et du *produit :* d'où il suit que réellement l'agriculture donne des produits et rien que des produits.

D. Prouvez-nous que dans l'industrie l'on confectionne et l'on *façonne?*

R. L'industrie emprunte à l'agriculture le chanvre et le lin, et, avec ces *produits*, elle *confectionne*, la toile, la batiste, etc.; elle emprunte à l'agriculture, la laine en suin, et avec ce *produit* elle *confectionne* le drap, la flanelle et tous les tissus de laine ou lainages; elle emprunte à l'agriculture le bois, qui est *un produit*, avec lequel elle *confectionne* une multitude de choses en ébénisterie, menuiserie et charpente. Avec le blé, on fait l'amidon; avec la pomme de terre, on fait la fécule, et ainsi de suite de tous les articles fabriqués dans l'industrie, que l'on confectionne en prenant *toujours* un des produits de l'agriculture.

D. Prouvez-nous que dans le commerce *on échange?*

R. Dans le commerce on ne produit rien et l'on ne confectionne rien, mais on se borne à vendre ce qui a été produit dans l'agriculture, et plus particulièrement ce qui a été confectionné ou fabriqué dans l'industrie. Ainsi, l'épicier vend du riz, des pois, des haricots, des lentilles, etc., qui sont des produits de l'agriculture, et il

vend aussi du sucre, du chocolat, du savon, du cirage, de la bougie, de la chandelle, etc., qui sont des confections de l'industrie.

D. Qu'entendez-vous par ces trois mots : *produits*, *façons*, *productions* ?

R. Le mot *produits* désigne les choses obtenues dans le domaine de l'agriculture; le mot *façons* désigne les choses obtenues dans le domaine de l'industrie, et le mot *productions* désigne la réunion des produits et des façons. Les productions sont donc à la fois les produits de l'agriculture et les façons de l'industrie (1).

(1) Presque tous les produits que l'on obtient en agriculture exigent une *préparation* afin de les rendre propres à être consommés. Les produits agricoles *non préparés* constituent ce que je nomme les *produits bruts;* ceux, au contraire, qui ont été préparés et façonnés par l'industrie pour la consommation, je les nomme *produits façonnés*, ou plus simplement : LES FAÇONS DE L'INDUSTRIE. Ainsi, la laine en suin, la filasse de chanvre et de lin, la soie en cocon, l'arbre de la forêt, le blé en grain, la betterave, etc., sont tous des *produits bruts*, mais le drap et la flanelle, la toile et la batiste, le velours et le satin, le meuble et la charrette, le pain, le sucre, etc., sont des *produits façonnés* par l'industrie, et sont ce que, dans mon langage économique, je nomme des façons de l'industrie ou simplement des *façons*.

Certains produits bruts n'exigent pas une grande préparation pour devenir *consommables*, tandis que d'autres, au contraire, demandent une série de préparations diverses pour être livrés à la consommation, et utiles aux consommateurs. Ainsi, par exemple, le raisin est un *produit brut*, tandis que le vin est un *produit* confectionné ou *façonné*. Or cette transformation n'exige pas de grandes préparations : la plupart du temps on écrase les raisins sous les pieds, puis on les jette dans une cuve, et, après quelques jours de fermentation, le vin est fabriqué; il ne s'agit plus que de le décuver pour le mettre en barriques. Et voilà pourquoi cette opération si simple se fait toujours à la ferme, parce qu'elle est très-peu importante.

Mais pour la laine, par exemple, il n'en est pas de même. Ce produit brut demande une foule de préparations et de façons afin d'obtenir le drap, la flanelle, le mérinos, etc.; aussi cette tranformation ne saurait être opérée à la ferme; elle donne lieu à une industrie spéciale assez compliquée, trans-

III. — Du capital.

D. Qu'entendez-vous par ce mot : *le capital?*

R. Le mot *capital* vient du mot latin *capitalis*, lequel est dérivé de *caput*, autre mot latin qui signifie : *tête*, *chef*, c'est-à-dire la chose *principale*, *fondamentale*, qui est de *la plus haute importance*, etc.

Le mot *capital*, à son origine, a été un adjectif qualificatif; ainsi l'on dit : affaire *capitale*, chose *capitale*, c'est-à-dire *chose importante*, *chose essentielle*. Plus tard, on a été amené, par l'emploi fréquent de ce mot dans les discussions économiques, à transformer cet adjectif en substantif, si bien que le substantif *capital* est aujourd'hui très-usité dans le langage scientifique, en matière d'économie.

D. Veuillez nous dire maintenant quel est donc cette chose importante et essentielle que l'on appelle le capital?

R. Dans le domaine de l'agriculture, la chose importante et essentielle, c'est-à-dire le capital, c'est incontestablement la *terre végétale* ou la propriété foncière. Dans le domaine de l'industrie, la chose essentielle et importante, c'est-à-dire la chose capitale ou le capital, ce sont les *produits de l'agriculture;* enfin, dans le commerce, la chose essentielle et importante ou capitale, c'est-à-dire le capital, ce sont les *façons de l'industrie.*

D. Prouvez-nous cela?

R. En effet, dans le domaine de l'agriculture, il est matériellement impossible de produire quoi que ce soit, si l'on ne possède pas de la *terre végétale*; donc, la terre

formation qu'accomplissent les filateurs de laine et les fabricants de drap. De même pour la betterave, le bois de la forêt, la filasse de chanvre et la plupart des produits bruts que donne l'agriculture, qui demandent de longues et nombreuses préparations pour être utiles aux consommateurs.

Eh bien, ce sont *les produits bruts de l'agriculture* et les produits préparés par l'industrie, c'est-à-dire *les façons de l'industrie*, qui composent ensemble ce que je nomme les PRODUCTIONS.

végétale est un élément d'une *importance capitale*, si l'on veut produire.

Dans l'industrie, il est matériellement impossible de rien fabriquer, si l'on ne possède pas des *produits agricoles*. Peut-on filer du chanvre sans avoir du chanvre, de la laine, sans avoir de la laine, fabriquer de la menuiserie ou de l'ébénisterie, sans avoir du bois, etc.; donc, les produits de l'agriculture sont un élément d'une *importance capitale*, si l'on veut confectionner ou façonner.

Enfin, dans le commerce, il est impossible de vendre aucunes façons, si l'on n'est pas en possession de ces dites façons; donc, les façons de l'industrie ont une *importance capitale* dans le commerce, si l'on veut faire un commerce quelconque.

D. Que concluez-vous de cet état de choses?

R. De cet état de choses, je conclus qu'il existe dans le domaine de l'économie naturelle *trois éléments* qui ont chacun une importance capitale, et que, conséquemment, je *qualifie de capital*, savoir : 1° La *terre végétale*, que nous appellerons CAPITAL AGRICOLE ; 2° Les *produits de l'agriculture*, que nous nommerons CAPITAL INDUSTRIEL ; 3° enfin, les *façons de l'industrie*, que nous appellerons CAPITAL COMMERCIAL.

D. Pourquoi considérez-vous les façons de l'industrie comme le capital du commerce?

R. Dans une note précédente, nous avons vu que les produits bruts de l'agriculture sont obligés de subir quelques préparations pour pouvoir être livrés à la consommation. Aussi, dans le commerce, il se vend fort peu de produits bruts, et, au contraire, beaucoup de produits façonnés par l'industrie; donc, le commerce, en général, se fait avec les façons de l'industrie. Aussi, c'est à cause de ce fait incontestable que nous sommes amenés à considérer les façons de l'industrie comme l'élément principal, important, l'*élément capital* du commerce; en un mot, le CAPITAL COMMERCIAL.

D. Que remarquez-vous dans ces faits économiques où nous constatons l'existence de trois sortes de capitaux?

R. Dans ces faits économiques, je remarque que la terre végétale donne les produits, ce qui signifie que le

capital agricole engendre le capital industriel, ou bien que le capital agricole est une cause et le capital industriel un effet de cette cause.

Nous savons également que les produits de l'agriculture donnent les façons de l'industrie, ce qui signifie que le capital industriel engendre le capital commercial, ou bien que le capital industriel est une cause et le capital commercial un effet de cette cause.

D. Que nous prouve l'ensemble de ces phénomènes économiques?

R. L'ensemble de ces phénomènes économiques nous démontre que le capital agricole engendre le capital industriel et celui-ci le capital commercial. Il s'ensuit donc que le capital agricole, le capital industriel et le capital commercial forment un enchaînement trinitaire de causes et d'effets, par suite duquel le capital agricole (la terre végétale) est une cause fondamentale; le capital industriel (les produits de l'agriculture) est un premier effet ou cause secondaire; et le capital commercial (savoir, les façons de l'industrie) est un deuxième effet.

D. Que concluez-vous de cet ordre de choses économique qui est d'une justesse mathématique?

R. Cet ordre de choses donne lieu à l'existence d'un phénomène économique très-remarquable, qui constitue ce que je nomme : LA GÉNÉRATION DES CAPITAUX, attendu que le capital agricole engendre le capital industriel, et ce dernier, à son tour, engendre le capital commercial.

D. Nous venons de voir que, dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle, il y a un élément important auquel nous avons donné le nom de capital. Mais, de ces trois capitaux, n'y en a-t-il pas un qui a une importance plus grande et auquel, par conséquent, il est logique de réserver exclusivement la qualification et la dénomination de *capital?*

R. Oui, sans doute; et celui des trois capitaux qui a la plus grande importance, c'est sans contredit la terre végétale, qui est l'élément important par-dessus tous les autres, puisque TOUT sort de la terre.

D. Cela étant, quelle définition pourrait-on donner du capital considéré uniquement dans la terre végétale?

R. Considérant que la terre végétale est seule capa-

ble d'accomplir et de donner lieu au phénomène de la multiplication — en *multipliant la matière et en donnant des produits*, — nous dirons : LE CAPITAL, C'EST CE QUI DONNE DES PRODUITS. Et comme il n'y a que la terre végétale capable d'accomplir cette merveille, pour ne pas dire ce miracle, il s'ensuit qu'il n'y a que la terre végétale qui soit réellement un capital, si bien qu'en dehors de la terre végétale le capital n'existe pas.

D. Dans ce cas, comment faudra-t-il considérer les *produits*, qui sont le capital de l'industrie, et les *façons*, qui sont le capital du commerce?

R. Nous les qualifierons de *capitaux factices*, attendu qu'ils ne donnent point de produits comme la terre végétale. Le capital industriel (les produits) ne peut donner que des façons, et le capital commercial (les façons) n'a d'autre effet que de provoquer l'*échange* par la vente.

IV. — Du travail.

D. Qu'est-ce que le travail?

R. Le travail est *un élément économique* qui, par son importance, prend place immédiatement après le capital.

D. Quelle définition nous donnerez-vous du travail?

R. Le travail c'est le mouvement, c'est l'action, c'est l'effort, ayant pour but d'être utile à l'humanité et de satisfaire ses besoins.

D. Quelle est la fonction que remplit le travail au sein des trois institutions de l'économie naturelle?

R. La fonction que remplit le travail au sein de l'économie naturelle, c'est qu'*il féconde le capital*, le met en valeur et le rend productif dans chacune des trois institutions économiques.

D. Prouvez-nous cela?

R. En effet, c'est le travail du laboureur qui féconde la terre, la rend productive et lui donne sa valeur ; c'est le travail de la main de l'ouvrier qui permet de fabriquer et de confectionner les façons, et leur donne une valeur ; et c'est encore le travail de l'employé qui permet d'opérer la vente ou l'échange des façons et d'en réaliser la valeur.

De cet ordre de choses économique, nous concluons qu'il existe trois classes de travailleurs : 1° les *colons*, ou travailleurs de l'agriculture ; 2° les *ouvriers*, ou travailleurs de l'industrie ; 3° les *employés*, ou travailleurs du commerce.

D. Quels sont les rapports de dépendances de ces trois classes de travaux et de travailleurs?

R. Il est facile de remarquer que le travail des *employés* du commerce, qui s'occupent de l'échange des façons de l'industrie, est subordonné au travail des *ouvriers* de l'industrie qui fabriquent ces façons ; et que le travail des ouvriers de l'industrie, qui façonnent les produits de l'agriculture, est subordonné au travail des *colons* de l'agriculture qui obtiennent ces produits. En d'autres termes, les *colons* de l'agriculture, par leur travail, donnent de l'ouvrage aux *ouvriers* de l'industrie, et ceux-ci, par leur travail, donnent de l'ouvrage aux *employés* du commerce ; d'où il suit que ces trois sortes de travaux ont entre eux une dépendance de cause et d'effet, et forment un enchaînement trinitaire de causes et d'effets; de telle sorte que le travail des colons de l'agriculture est une *cause fondamentale* ; le travail des ouvriers de l'industrie est un *premier effet* ou *cause secondaire*, et le travail des employés du commerce est un *deuxième effet*.

V. — Du matériel.

D. Dites-nous ce que c'est que le matériel?

R. Dans les trois institutions de l'économie naturelle, il existe un *élément économique* que les économistes ont appelé de différents noms, tels que : *outils*, *machines*, *instruments de travail*, et que nous appellerons *matériel* agricole, industriel ou commercial, selon que ce matériel figurera dans l'une ou l'autre des trois institutions économiques de l'économie naturelle.

D. Quels sont les principaux objets qui composent le *matériel agricole ?*

R. Le matériel agricole comprend : la charrue, la charrette, la brouette, les machines à défoncer, à faucher, à battre, et divers outils, tels que la bêche, la faux, le râteau, etc., etc.

D. Quels sont les principaux objets qui composent le *matériel industriel ?*

R. Ces objets sont très-nombreux : ils comprennent tous les ustensiles, machines et appareils indispensables aux divers travaux de façonnage, différents pour chaque genre d'industrie.

D. De quoi se compose le *matériel commercial ?*

R. Le matériel commercial comprend tous les véhicules de transports, les ustensiles propres à mesurer et à peser les marchandises, enfin le mobilier indispensable à un magasin, etc.

D. D'après cet exposé, que faut-il conclure à propos du matériel ?

R. Nous concluons que le matériel est un *troisième élément économique* moins important que le capital et que le travail, mais qui cependant a son importance relative et qui prend place après le travail.

VI. — Les trois éléments constitutifs de chacune des trois institutions de l'économie naturelle.

D. Que nous enseignent les trois démonstrations précédentes ?

R. Les trois démonstrations précédentes nous enseignent que dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle, il y a trois éléments, savoir : le *capital*, le *travail* et le *matériel.*

D. Comment faut-il considérer ces trois éléments ?

R. Il faut considérer ces trois éléments comme une association de trois causes engendrantes, dont le concours simultané permet d'obtenir un résultat ou un effet, qui n'est autre chose que l'opération elle-même de l'institution.

D. Prouvez-nous cela?

R. En effet :

1° Les produits de l'agriculture ne peuvent s'obtenir que par le concours de la terre, du laboureur et de la charrue ; c'est-à-dire du capital agricole, du travail des colons et du matériel agricole, trois causes engendrantes indispensables pour obtenir des produits.

2° Les façons de l'industrie ne peuvent s'obtenir que

par le concours des produits de l'agriculture, du travail de l'ouvrier, et des outils ou machines propres à la confection de ces façons; c'est-à-dire que le capital, le travail et le matériel industriel sont trois causes engendrantes indispensables pour obtenir ce résultat ou cet effet, que nous appelons les façons.

3° Les échanges du commerce ne peuvent s'obtenir que par le concours des façons, du travail des employés, et des instruments ou objets propres à opérer l'échange; c'est-à-dire que le capital commercial, le travail des employés et le matériel commercial, sont trois causes engendrantes indispensables pour obtenir ce résultat ou cet effet, que l'on appelle la vente, ou mieux l'échange.

VII. — De l'association du capital et du travail.

D. Qu'entendez-vous par association?

R. L'association, — dans les trois institutions de l'économie naturelle, — c'est l'impossibilité pour le capital de se passer du travail, et pour le travail l'impossibilité de se passer du capital.

D. Prouvez-nous cela?

R. En effet :

1° Dans l'agriculture, le propriétaire de la terre ne peut se passer du travail du laboureur pour féconder la terre, et le laboureur ne peut se passer d'avoir de la terre à travailler s'il veut avoir du pain à manger.

2° Dans l'industrie, celui qui possède des produits pour les façonner ne peut se passer du travail de l'ouvrier; et l'ouvrier ne peut se passer des produits pour les façonner, afin d'avoir un salaire pour le travail qu'il sait faire, et du pain avec l'argent de son salaire.

3° Dans le commerce, le commerçant ne saurait se passer du travail de l'employé pour faire valoir son capital et faire marcher son commerce; de même que l'employé ne peut se passer de son travail pour obtenir des moyens d'existence, etc.

D. Que concluez-vous de cet état de choses?

R. De cet état de choses je conclus que l'association entre le capital et le travail, entre ceux qui possèdent un capital quelconque, et ceux qui ne possèdent aucun

capital, l'association, dis-je, est un concours réciproque ou même forcé, que se prêtent le capital et le travail dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle.

D. Combien de sortes d'associations existe-t-il?

R. Il existe deux sortes d'associations : l'*association naturelle* et l'*association proportionnelle.*

D. Qu'est-ce que l'association naturelle?

R. L'association naturelle existe toutes les fois que le travailleur reçoit un salaire fixe, purement et simplement.

D. Qu'est-ce que l'association proportionnelle?

R. L'association proportionnelle est celle en vertu de laquelle le travailleur, indépendamment du salaire de tous les jours, reçoit une part quelconque des bénéfices à la fin de l'année.

D. Dans l'association, quels sont les rapports de dépendance qui existent entre le capital et le travail?

R. Dans l'association, les rapports entre le capital et le travail sont tels, que le travail dépend du capital ; il lui est subordonné ; en d'autres termes : *le travail est engendré par le capital*, ou, si l'on veut, le travail est l'effet et la conséquence du capital, d'où il suit que LE CAPITAL ENGENDRE LE TRAVAIL.

D. Prouvez-nous cela par des faits?

R. En effet, pour pouvoir organiser le travail agricole de la terre, il faut auparavant se procurer de la terre, c'est-à-dire du capital agricole ; donc le travail dans l'agriculture est subordonné à la possession du capital agricole.

De même aussi, pour organiser le travail industriel, qui consiste à façonner les produits de l'agriculture, il faut auparavant se procurer ces produits qui sont le capital de l'industrie. Peut-on filer de la laine sans avoir de la laine, fabriquer de la fécule de pomme de terre sans avoir de la pomme de terre, de l'amidon sans avoir du blé, et ainsi de suite? Evidemment non. Donc l'opération du façonnage des produits est subordonnée à la possession de ces produits. Donc le travail de l'industrie dépend du capital de l'industrie, et lui est subordonné. Donc enfin, dans le domaine de l'industrie, LE CAPITAL

ENGENDRE LE TRAVAIL. Même chose dans le commerce.

Il est donc mathématiquement démontré que partout le travail est subordonné au capital; il dépend de lui; ce qui fait qu'il est vrai de dire que *le capital est une cause, et le travail un effet de cette cause*, ou, en d'autres termes : LE CAPITAL ENGENDRE LE TRAVAIL.

VIII. — De la richesse.

D. La richesse! voilà un mot qui est très-usité dans les discussions économiques. Pouvez-vous nous dire ce que c'est que la richesse, en quoi elle consiste, et quel est l'élément économique qui la représente et la constitue?

R. La richesse consiste *uniquement* dans la production, c'est-à-dire dans les produits de l'agriculture, et les façons de l'industrie; elle consiste dans les diverses choses qui, par leur nature, peuvent être *consommées* ou *usées*. Mais en dehors de ces choses la richesse n'existe pas.

D. Quelles sont ces choses qui, par leur nature, peuvent être consommées ou usées?

R. Il y a trois classes de choses que l'on peut consommer ou user, et qui sont représentées par ces trois mots : 1° l'*aliment*; 2° le *vêtement*; 3° l'*ameublement*.

D. Démontrez-nous cela?

R. En effet, l'*aliment*, ce sont les diverses choses qui servent à nourrir notre corps : le pain, le vin, les fruits, les viandes, etc. En un mot, tout ce que notre estomac est capable de digérer, et que nous *consommons*, telles sont les choses qui composent l'aliment.

Le *vêtement*, ce sont les divers objets dont nous revêtons notre corps, tels que : chemise, pantalon ou robe; souliers, chapeaux, etc., toutes choses que nous usons en les portant, et qui servent à nous vêtir.

L'*ameublement*, ce sont ces divers objets qui composent le mobilier de la maison, tels que : chaise, table, lit, commode, armoire, ustensiles de cuisine, etc., objets qui ont chacun une utilité incontestable, et que nous usons en nous en servant.

D. Vous nous dites que la richesse consiste unique-

ment dans la production, et, qu'en dehors de la production, la richesse n'existe pas ; cependant, voici une ferme bien achalandée et bien exploitée, qui vaut cent mille francs, il me semble qu'elle doit bien compter comme richesse, sous peine de commettre une grosse erreur?

R. Cette ferme, c'est l'*élément économique* qui sert à produire la richesse, ou, si vous aimez mieux, c'est la *cause engendrante* des produits, et les produits *c'est l'effet engendré* par cette cause ou cet élément économique que j'appelle la ferme; or, il n'est pas possible de confondre l'élément qui produit la richesse, avec la richesse produite, de même qu'il n'est pas possible de confondre la cause avec l'effet; cela est évident et hors de toute contestation.

Il faut donc savoir distinguer la richesse proprement dite, — c'est-à-dire tout ce qui se consomme ou s'use, — des divers éléments économiques qui servent à produire cette richesse, c'est là une affirmation pleine de logique et de raison.

D. Si la *production seule* constitue la richesse, l'argent ne serait donc pas de la richesse, ce qui semble en vérité assez étrange?

R. Vous avez parfaitement raison; l'argent consistant dans une pièce d'or, d'argent ou de cuivre, ne pouvant être digéré comme les aliments, ni usé comme l'on use une chemise, des bas et des souliers, l'argent ne saurait jamais être considéré comme de la production, et, conséquemment, comme de la richesse; par conséquent, il n'est pas de la richesse, et il ne peut pas être de la richesse. Nous terminerons notre *économie naturelle* par une dissertation sur l'argent, afin de démontrer et de faire bien comprendre la *nature de cet élément* et le rôle qu'il joue dans le domaine de l'*économie sociale*.

IX. — Production, consommation, richesse.

D. Vous nous avez parlé tantôt de production, ensuite de consommation, et puis enfin de richesse; quels sont les rapports qui existent entre ces trois *éléments économiques?*

R. La production, avons-nous dit, comprend ce qui se

produit dans l'agriculture, et aussi ce qui se confectionne ou se façonne dans l'industrie; or ce sont toutes ces choses qu'il est possible de consommer, de telle sorte que la consommation sera toujours la conséquence de la production. En effet, on pourra toujours consommer une chose qui aura été produite, tandis qu'il ne sera jamais possible de consommer une chose qui, n'ayant pas été produite, n'existe pas. Ainsi, par exemple, si un champ de terre a produit 10 hectolitres de blé ou de pommes de terre, on pourra consommer ces 10 hectolitres de blé ou de pommes de terres, mais à coup sûr on ne pourra pas en consommer 12 ou 15, puisqu'il n'y en a que 10; cela est de toute évidence.

D. Que concluez-vous de là?

R. De là je conclus qu'il y a, entre la production et la consommation, un rapport de cause à effet, de telle sorte que la production est une cause et la consommation un effet de cette cause.

D. Puisqu'il en est ainsi, quelle conséquence tirez-vous de ce phénomène économique?

R. C'est que, plus la production sera grande, plus la consommation sera importante; et plus au contraire, la production sera restreinte et amoindrie, plus aussi la consommation sera restreinte et amoindrie, parce que nous avons démontré que les effets subissent rigoureusement toutes les *variations*, toutes les *fluctuations* et toutes les *vicissitudes* que subit elle-même la cause qui les engendre. En d'autres termes, les effets et les causes sont toujours en harmonie parfaite; c'est là *une loi universelle* souveraine, mathématique qui ne saurait souffrir la moindre infraction.

D. Quelle autre conséquence tirez-vous de ce même phénomène économique?

R. Une seconde conséquence que nous tirons de ce rapport entre la production et la consommation, c'est que, toutes les fois qu'on voudra augmenter la consommation, il n'y aura qu'un seul moyen d'y parvenir : ce sera d'augmenter la production, de telle sorte que si l'on veut doubler, tripler, quadrupler la consommation, il faudra *nécessairement* doubler, tripler, quadrupler la production, etc.

D. N'avez-vous pas dit que la richesse c'est tout ce qui se consomme, de telle sorte que l'importance de la richesse est subordonnée à l'importance de la consommation ?

R. Sans doute, la richesse consistant uniquement dans la production, c'est-à-dire dans les choses qui se consomment, il suit de là que plus il y aura de quoi consommer, plus la richesse sera grande. Aussi, celui qui consomme le plus est incontestablement le plus riche de tous, et celui qui consomme le moins est évidemment le plus pauvre de tous. Il résulte de là, que la consommation et la richesse sont dans des rapports de cause à effet, de telle sorte qu'il est mathématiquement vrai de dire que la consommation engendre la richesse. D'où il suit qu'il ne saurait jamais y avoir de richesse sans consommation, ni de consommation sans richesse, de même qu'il ne saurait jamais y avoir de bruit sans choc, ni de choc sans bruit.

D. Puisque la production engendre la consommation et que la consommation à son tour engendre la richesse, que conclure de ce double phénomène économique ?

R. Il résulte, de ce double phénomène, que ces trois choses : la *production*, la *consommation* et la *richesse*, forment un enchaînement trinitaire de causes et d'effets ; d'où il suit que la production est une cause fondamentale, la consommation est un premier effet ou cause secondaire et la richesse est un deuxième effet.

D. Quelle conséquence tirez-vous de cet ordre de choses ?

R. La conséquence manifeste qui se dégage de cet ordre de choses, c'est que, plus il y aura de production dans une nation, plus il y aura de quoi consommer dans cette nation, et plus aussi la richesse sera grande dans cette nation. Par la même raison, la production diminuant, la consommation et la richesse diminueront dans la même proportion. Enfin, la production venant à disparaître dans une nation, la consommation et la richesse disparaîtront également dans cette nation ; elles disparaîtront pour faire place à la misère.

D. Que faut-il donc faire dans une nation, si l'on veut augmenter et accroître la richesse ?

R. Dans toute nation, si l'on veut augmenter et accroître la richesse, il faut uniquement augmenter et accroître la consommation, et d'abord la production, qui est la cause engendrante de la consommation, attendu que, dans un rapport de cause et d'effet, l'effet et la cause sont toujours en harmonie parfaite, avec cette circonstance particulière : c'est que l'état et la situation de la cause déterminent toujours l'état et la situation de l'effet que cette cause engendre.

X. — De la valeur.

D. Quelle définition nous donnerez-vous de la valeur?

R. C'est en vertu de la valeur qu'une chose quelconque ne se donne pas sans une *rétribution déterminée*. Or, c'est la *rétribution même* qui mesure la valeur de cette chose. Ainsi, par exemple, si un hectolitre de blé est vendu à raison de 20 francs, cela signifie que cet hectolitre de blé *vaut* 20 francs; en d'autres termes, 20 francs déterminent la *valeur* de cet hectolitre de blé.

D. La valeur des choses est-elle un loi générale?

R. Oui, sans doute. Aussi l'on peut dire que toute chose, sans exception, a une valeur; et comme les choses qui existent à la surface de la terre présentent à notre attention une variété infinie, il s'ensuit qu'il existe une infinité de valeurs différentes; que *certaines choses ont une grande valeur*, le diamant par exemple, alors que d'autres choses, au contraire, *n'ont presque pas de valeur*, le caillou par exemple.

D. Quels sont les *éléments* qui sont véritablement une cause de valeur pour les choses?

R. Les *éléments*, c'est-à-dire *ce quelque chose* qui fait que les objets ont une valeur, sont assez nombreux, sans qu'il soit possible de déterminer leur nombre; mais on peut affirmer qu'il existe *trois éléments* qui sont une cause réelle de valeur pour les choses. Ce sont : 1° l'*utilité*; 2° la *supériorité*; 3° la *rareté*.

D. L'*utilité* est-elle une cause de valeur des choses?

R. C'est parce qu'une chose est utile qu'on la recherche; et plus une chose sera utile à nos besoins, plus elle aura de valeur. Dans un temps de disette, par exem-

ple, ou pendant un état de siége, les objets de consommation *augmentent de valeur* dans une proportion prodigieuse, tandis que les autres choses n'augmentent pas de valeur, parce que leur utilité n'est pas aussi grande que celle des objets de consommation ou aliments indispensables à la vie animale. Donc l'*utilité* est une cause certaine de valeur des choses.

D. La *supériorité* est-elle une cause de valeur des choses ?

R. C'est parce qu'une chose est supérieure à une autre qu'elle a plus de valeur. La supériorité d'une chose par rapport à une autre de même espèce consiste dans *une nature ou manière d'être* de cette chose qui la rend plus *parfaite*, plus *convenable*, plus *avantageuse*, et qui constitue pour elle une qualité supérieure, c'est-à-dire une *supériorité.*

Par exemple, de deux pièces de drap ou de toile, celle dont la qualité sera plus belle et qui, à cause de cela, sera *supérieure* à l'autre, devra avoir nécessairement plus de *valeur* que l'autre, et aussi elle se vendra plus cher. La *supériorité* est donc une cause de valeur.

D. La *rareté* est-elle une cause de valeur des choses ?

R. Le marbre, par exemple, est plus *rare* que la pierre ; aussi il a plus de valeur qu'elle, et il sera vendu plus cher que la pierre. C'est ainsi qu'une fleur *très-rare* aura beaucoup de valeur et se vendra très-cher, tandis qu'une autre fleur tout aussi jolie, mais beaucoup plus commune, sera vendue à un prix bien inférieur. De même aussi les primeurs se vendent assez cher ; mais leur valeur diminue considérablement dès que la *rareté* de ces produits alimentaires a cessé. Donc la *rareté* est une cause certaine de valeur.

XI. — De la hausse et de la baisse de la valeur des choses.

D. Qu'entendez-vous par la *hausse* et la *baisse* de la valeur ?

R. La valeur des choses est sujette à une *mobilité* continuelle, par suite de laquelle tantôt cette valeur augmente, tantôt elle diminue. Or, c'est cette variation qui

donne lieu à la hausse et à la baisse. Lorsque la valeur d'une chose augmente, il y a *hausse*; quand, au contraire, la valeur diminue, il y a *baisse*.

D. Cette loi économique est-elle générale?

R. Oui, cette loi économique est générale et universelle; voilà pourquoi elle se manifeste partout et toujours

D. A l'appui de votre affirmation, donnez-nous quelques exemples de cet ordre de choses économique?

R. On sait que la valeur du pain et celle du vin sont variables, et que ces deux aliments importants de la vie de l'homme sont sujets à la hausse et à la baisse, attendu que quelquefois ils sont chers, tandis que d'autres fois ils sont à bon marché.

On sait aussi que le salaire des travailleurs est sujet à la hausse et à la baisse. Or, le *salaire* des travailleurs est la mesure qui détermine la *valeur des bras*. Eh bien, tout le monde sait que parmi les *colons*, c'est-à-dire les travailleurs de l'agriculture, le *salaire hausse*, tandis que parmi les *ouvriers*, c'est-à-dire les travailleurs de l'industrie, le *salaire baisse*. Cet ordre de choses, qui préoccupe à juste titre l'attention des économistes et des gouvernements, prouve bien, en effet, que dans le domaine de l'économie la valeur des choses, sans exception, est sujette à la hausse et à la baisse.

XII. — La rareté des choses engendre la hausse de leur valeur.

D. Quelle est la cause qui engendre la hausse de la valeur des choses?

R. C'est la *rareté* des choses qui engendre la hausse de leur valeur.

D. Prouvez-nous cela?

R. Par exemple, les primeurs sont toujours chères et leur valeur est élevée, parce qu'il y a *rareté* de ces divers produits; mais dès que cette rareté cesse, leur valeur diminue aussitôt. C'est donc la rareté des choses qui engendre la hausse de leur valeur. Parfois il arrive que le prix du pain et du vin augmente, ce qui signifie qu'il y a hausse dans la valeur de ces deux produits.

Or, cette hausse de leur valeur a uniquement pour cause la *rareté* produite par une mauvaise récolte.

La hausse des salaires des colons de l'agriculture n'a pas d'autre cause que la *rareté des bras*, par suite de l'émigration des travailleurs des champs, qui quittent les campagnes pour aller dans les villes chercher de l'ouvrage. On sait que depuis un certain nombre d'années le salaire des colons augmente d'une manière considérable, tellement qu'on a de la peine à en trouver même à des prix très-élevés. Or, cette hausse extraordinaire des salaires des colons devient onéreuse pour les petits propriétaires fonciers, si bien que ceux-ci se voient forcés de diminuer les travaux de la terre, ce qui est très-fâcheux pour l'agriculture, attendu qu'elle est en souffrance par suite de travaux insuffisants. Il est donc vrai que partout et toujours la rareté des choses engendre la hausse de leur valeur.

XIII. — L'abondance des choses engendre la baisse de leur valeur.

D. Quelle est la cause qui engendre la baisse de la valeur des choses?

R. C'est l'*abondance* des choses qui engendre la baisse de leur valeur.

D. Prouvez-nous cela?

R. Lorsque, par exemple, le pain et le vin sont à bon marché, il y a baisse dans la valeur de ces deux produits. Or, cette *baisse* a toujours pour cause l'*abondance* provoquée par une bonne récolte.

On sait que parmi les ouvriers de l'industrie, il y a une baisse certaine dans les salaires. Ce phénomène économique, fâcheux pour la démocratie des villes, n'a pas d'autre cause que la surabondance des bras parmi les ouvriers, par suite du grand nombre de colons qui abandonnent les champs et émigrent dans les villes pour y chercher de l'ouvrage. C'est donc la surabondance des bras qui provoque la baisse de leur valeur, c'est-à-dire la baisse des salaires. Ce qui est vrai pour les salaires des travailleurs l'est également pour la valeur de toutes les productions, sans exception aucune.

D. Quelle conséquence tirez-vous de ce double phénomène de la hausse et de la baisse de la valeur des choses au point de vue économique et social?

R. Je dis que, dans chaque nation, la politique des gouvernements doit avoir toujours pour but l'abondance de toutes les productions, afin de déterminer une baisse dans la valeur des choses, en vue de rendre la consommation accessible aux petites bourses; ce qui sera toujours un principe de bonne économie sociale. Nous ajouterons que pour obtenir cet excellent résultat, il n'y a qu'un seul moyen, qui consiste à rendre l'agriculture florissante par l'abondance des produits qu'elle donnera.

XIV. — De la propriété.

D. Qu'est-ce que la propriété?

R. Toute propriété est une chose dont on peut disposer pour la *donner*, la *prêter*, la *louer* ou la *vendre*. Par exemple, la maison que j'habite m'appartient; elle est *ma propriété*. Aussi, je puis en disposer pour la donner, la prêter, la louer ou la vendre, si bon me semble, uniquement et *à cause* qu'elle est *ma propriété*. Mais s'il s'agissait de la maison qui est à côté, comme elle ne m'appartient pas, qu'*elle n'est pas ma propriété*, je ne puis en disposer pour la donner, la prêter, la louer ou la vendre. Même chose pour mon cheval par rapport au cheval de mon voisin, etc., etc.

D. Combien existe-t-il de sortes de propriétés?

R. Il existe deux sortes de propriétés : les propriétés *mobiliaires* et les propriétés *immobiliaires*.

D. Qu'est-ce que la propriété mobiliaire?

R. Toute chose qui, par sa nature, est *mobile* et peut être changée de place, est une propriété mobiliaire : ainsi un lit, une table, une pièce d'étoffe et tout objet quelconque; de même aussi les animaux, tels que bœufs, chevaux, moutons, etc., sont des choses mobiles ou des *propriétés mobiliaires*.

D. Qu'est-ce que la propriété immobiliaire?

R. La propriété immobiliaire comprend les choses qui ne peuvent changer de place, comme, par exemple, une maison, un moulin, un champ de terre, jardin, bois ou

vigne, etc., sont des choses qui, n'étant pas mobiles, prennent la dénomination de *propriétés immobiliaires.*

D. De combien de manières peut-on acquérir la propriété?

R. La propriété peut s'acquérir de trois manières différentes : 1° *par droit de naissance*, car il est juste et naturel que le père et la mère laissent à leurs enfants les propriétés qui leur appartiennent, pour que ceux-ci les possèdent à leur tour en toute propriété ; 2° *par donation* : toute personne qui reçoit en don une chose quelconque à titre de souvenir, de réeompense ou par reconnaissance, devient légitime possesseur de la chose donnée ; c'est *sa propriété*, dont elle peut disposer comme bon lui semble ; 3° *par l'achat*, attendu que toute personne qui se fait céder une chose quelconque et *qui en paie la valeur* devient propriétaire de cette chose cédée ou achetée ; c'est sa propriété, et elle peut en disposer comme elle l'entend.

D. Sauriez-vous nous dire quelle est l'origine de la propriété, ou mieux, quels sont les éléments qui servent à la constituer?

R. A l'origine, la propriété s'est évidemment constituée par le *travail* et l'*épargne*, car ce sont ces deux éléments qui servent à la constituer Tous les jours on voit des travailleurs qui font des épargnes successives, les accumulent, et puis, à un moment donné, transforment ces valeurs accumulées en propriétés mobiliaires ou immobiliaires par l'achat ; d'où il suit que la propriété a pour origine le travail et l'épargne. Sans doute, on voit, dans la société, des héritiers possesseurs d'un grand nombre de propriétés qui ne leur ont rien coûté ; mais si l'on remonte à travers les générations qui se sont suceédé dans la jouissance et la possession de ces propriétés, on arrivera nécessairement à celui qui, le premier, les a possédées, et qui n'a pu se les procurer que par le travail et par l'épargne.

D. L'*inviolabilité de la propriété* est-elle un principe économique important; est-elle un prineipe de morale favorable à la prospérité publique et au progrès?

R. Sans aucun doute. L'inviolabilité de la propriété est un principe d'économie morale d'une grande impor-

tance, il est une garantie pour le travail et la richesse, attendu que l'homme ne saurait travailler que pour jouir paisiblement et d'une manière absolue des fruits de son travail. La conséquence de cet ordre de choses, c'est que le communisme est un principe économique antisocial et tout à fait contraire à la nature du cœur humain, qui est essentiellement conservateur. Il suit de là que l'on peut mesurer la prospérité d'une société d'après le degré de respect que l'on y a de la propriété; car plus la propriété sera respectée et inviolable dans une société, et plus il y aura de sécurité pour les travailleurs en vue de produire, pour ensuite jouir paisiblement du fruit de leurs travaux.

XV. — De l'argent.

D. Qu'est-ce que l'argent?

R. L'argent, qui se compose de petits jetons de métal, soit en or, soit en argent ou cuivre, est un élément économique très-vulgaire et d'une nécessité incontestable dans notre société.

D. Quelles sont les diverses fonctions que remplit l'argent au sein de l'économie sociale dans tous les pays du monde?

R. L'argent remplit trois fonctions différentes dans le monde économique et social : 1º il est une mesure de valeur; 2º il est un moyen d'échange des façons; 3º il alimente la vie du capital et, par suite, celle du travail dans chacune des trois institutions économiques : l'agriculture, l'industrie et le commerce.

D. Est-il bien vrai que l'*argent soit une mesure de valeur?*

R. Rien n'est plus certain que cela. De même que le mètre *sert à mesurer la longueur* de certaines façons, telles que le drap, la toile, le calicot, etc.; de même que le litre *sert à mesurer la capacité ou le volume* des liquides, tels que le vin, l'huile, l'eau-de-vie, etc.; de même que le kilogramme *sert à mesurer la pesanteur ou la masse* d'un morceau de sucre, de savon, de viande, etc.: de même aussi LE FRANC *sert à mesurer la valeur* des productions de toute nature. Ainsi, dire qu'un mètre de

drap vaut 15 francs, c'est affirmer que ce lambeau de *produit façonné* a une *longueur* d'un mètre et une *valeur* égale à quinze fois l'unité monétaire, qui est UN FRANC. Affirmer qu'un cheval vaut 500 francs, c'est affirmer que 500 francs sont juste la mesure de *valeur* qui convient à ce cheval, et ainsi de suite dans toutes les circonstances. Il est donc parfaitement vrai de dire que l'argent est une mesure de valeur.

D. Est-il vrai que l'*argent soit un moyen d'échange des façons et des productions ?*

R. Il est certain que l'argent est un moyen d'échange des productions, attendu que toutes les fois que nous allons acheter une marchandise quelconque, *le marchand donne sa marchandise en échange de quelques pièces de métal* : or, argent ou cuivre, selon l'importance de la valeur de la marchandise vendue ou échangée. L'argent est donc un moyen d'échange des productions, et, sous ce rapport, il est d'une grande utilité, et rend un grand service à la société ; car s'il n'en était pas ainsi, les hommes seraient obligés d'échanger les productions en nature. On serait forcé, par exemple, de payer le pain avec du savon, de la chandelle ou tout autre chose ; on serait obligé de payer le drap avec de la toile, du calicot ou tout autre production, etc.

D. Est-il bien vrai que l'*argent alimente la vie du capital et celle du travail* dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle ?

R. L'agriculteur, chaque année, vend ses produits, et, avec l'argent qu'il en retire, il paie les dépenses que nécessitent les travaux et tous les frais d'exploitation de sa ferme, en vue de la récolte prochaine. Mais si cet agriculteur n'avait pas eu de récolte, soit qu'il eût été *grêlé* ou *inondé*, il se serait vu dans la nécessité absolue d'emprunter de l'argent sous peine de suspendre ses travaux d'exploitation. Il est donc vrai que l'argent, dans cette circonstance, sert réellement à alimenter la vie du capital et du travail agricoles.

D. Dans le domaine de l'industrie, est-ce bien le même phénomène économique qui se manifeste?

R. Oui, sans doute. L'industriel vend ses façons, et, avec l'argent qu'il en retire, il continue ses travaux de fa-

brication. Mais si les affaires viennent à s'arrêter, que les ventes soient difficiles à un moment donné, l'industriel, manquant d'argent, se voit forcé d'arrêter ses travaux de fabrication, jusqu'au moment où il se sera procuré du numéraire; car, alors il pourra reprendre ses travaux interrompus faute d'argent. Il est donc vrai que l'argent alimente la vie du capital, et, par suite, celle du travail dans le domaine de l'industrie.

Même chose dans le commerce.

D. L'argent est-il du capital et peut-on lui donner cette dénomination?

R. C'est une erreur étrange et manifeste que de qualifier l'argent de capital, attendu qu'il n'en a nullement les attributions. Le mot *capital,* comme nous l'avons démontré dans la deuxième discussion de ce chapitre, désigne un rôle ou une attribution importante. C'est ainsi que, dans l'agriculture, la terre végétale est l'élément capital par son importance; dans l'industrie, les produits de l'agriculture sont l'élément important et indispensable, et, par cela même, ils ont une valeur capitale; enfin, dans le commerce, les façons de l'industrie ont une importance capitale pour faire les trafics ou échanges; mais l'argent, en vue des diverses opérations économiques, agricoles, industrielles ou commerciales, *n'est jamais et ne sera jamais qu'un auxiliaire,* au lieu d'être un élément capital. Ce qui le prouve, c'est que dans l'agriculture on ne peut supprimer la terre végétale et la remplacer par aucun élément qui soit l'équivalent; dans l'industrie, on ne peut pas davantage supprimer les produits agricoles et les remplacer par un élément équivalent; dans le commerce, on ne peut pas supprimer les façons pour les remplacer par aucune autre chose, tandis que l'on pourra, quand on le voudra, supprimer l'argent et le remplacer par du papier-monnaie ou même opérer les transactions commerciales en nature. *Donc, l'argent n'est nullement un élément capital, il n'est qu'un auxiliaire et rien de plus.*

D. L'argent est-il de la richesse?

R. C'est une autre erreur, non moins étrange et non moins manifeste, que celle qui consiste à qualifier l'argent de richesse. Nous avons démontré que la *production*

seule constitue la richesse, et nous avons vu que ce qui caractérise la production, c'est la propriété de pouvoir être consommée ou usée. Or, le métal monnayé ne saurait jouir de cette propriété, car, en effet, on ne peut le digérer comme les aliments, et on ne peut l'user comme l'on use un vêtement ou des chapeaux; voilà pourquoi l'argent ne pourra jamais compter comme richesse, n'étant pas de la production et ne jouissant d'aucune de ses propriétés.

On peut admettre, par la pensée, une hypothèse fantastique, celle d'une société dans laquelle les cailloux seraient en or massif et où la production manquerait totalement, de sorte que dans cette société chacun pourrait se remplir les poches d'or et se dire riche à millions; mais, dans cette société, tout le monde y mourrait de faim et l'on s'y dévorerait comme le font les anthropophages.

D. Qu'est-il donc l'argent, s'il n'est pas de la richesse?

R. On peut parfaitement affirmer que l'*argent est l'image de la richesse*, mais il n'est pas la richesse. Or, on comprend qu'entre l'image d'une chose et la chose même, il y a une différence considérable, une différence telle, qu'il ne sera jamais possible de confondre ces deux états ou natures de choses : la richesse et l'image de la richesse. L'argent n'est donc que l'image de la richesse, et il n'est pas la richesse, tant s'en faut.

D. Cette erreur grossière en matière d'économie sociale, qui consiste à considérer l'argent comme de la richesse, n'est-elle pas funeste à la société?

R. Oui, sans doute, car nous affirmons que dans ce fait économique qui consiste à considérer l'argent comme de la richesse, il y a un malentendu, et pis encore, une aberration de la raison, qui sont funestes à la société, car c'est par suite de ce malentendu et de cette aberration d'esprit, que nous négligeons les spéculations agricoles qui seules donnent la production et sont les *seules enrichissantes*, tandis que nous nous jettons avec passions dans les spéculations financières qu'il faut assimiler à une partie de roulette entre joueurs, et qui ne portent absolument aucun profit à la société. Aussi l'on peut dire que notre société moderne justifie en tout

point, et d'une manière parfaite, *la fable du chien qui lâche la proie pour l'ombre*, car, nous aussi, nous négligeons les *spéculations agricoles, qui seules donnent la richesse, pour les spéculations financières, qui ne sont que l'ombre de la richesse.*

C'est là une vérité certaine et de la plus haute importance qu'il faudra crier par-dessus les toits, car il y a, dans cette distinction entre la richesse et l'image de la richesse, une question de vie ou de mort pour notre société entière, en l'an de grâce 1876.

CHAPITRE IV.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

I. — Les institutions politiques.

D. Qu'appelez-vous *institutions politiques ?*

R. J'appelle institutions politiques celles qui ont été établies par les gouvernements et qui sont le fait de leur politique.

D. Comment divisez-vous les institutions politiques?

R. Je divise les institutions politiques en deux grandes classes, savoir : les institutions *administratives* et les institutions *économiques.*

D. Qu'entendez-vous par institutions administratives?

R. Les institutions administratives sont celles qui ont pour objet l'administration publique. L'institution des préfets, des conseils municipaux, des conseils généraux, des magistrats, du conseil d'Etat, de l'Assemblée législative, du Sénat, de la gendarmerie, etc., etc., sont toutes des institutions qui ont pour objet l'administration des intérêts de la nation.

D. Qu'entendez-vous par institutions politiques économiques?

R. Les institutions politiques économiques sont celles qui exercent une influence certaine sur la richesse publique et la prospérité de la nation.

D. Faites-nous connaître ces institutions politiques économiques?

R. Je distingue trois institutions politiques économiques, savoir : les *impôts*, *l'armée*, les *finances*.

II. — Des impôts.

D. Qu'est-ce que l'impôt?

R. L'impôt comprend les contributions de toute nature que la nation paie au gouvernement.

D. L'impôt est-il juste, est-il une nécessité?

R. Certainement! l'impôt est parfaitement juste, et il est de plus une nécessité absolue. En premier lieu, il est indispensable de salarier les fonctionnaires publics pour les services qu'ils rendent à la nation; en second lieu, divers établissements publics, tels que routes, chemins de fer, canaux, arsenaux, marine, monuments indispensables pour le culte, les écoles, etc., provoquent de grandes dépenses; et l'argent des impôts est destiné à couvrir tous ces frais d'administration.

D. Combien y a-t-il de sortes d'impôts?

R. On distingue deux sortes d'impôts : les *impôts directs* et les *impôts indirects*.

D. Quels sont les impôts directs?

R. Les impôts directs comprennent :

1° Les contributions foncières;
2° Les contributions personnelles et mobilières;
3° Les contributions des portes et fenêtres;
4° Les contributions des patentes.

D. Quels sont les impôts indirects?

R. Les impôts indirects comprennent : 1° les *droits d'octroi*; 2° les *droits divers*.

D. Qu'entendez-vous par droits d'octroi et sur quels objets portent ces droits d'octroi?

R. Les droits d'octroi sont ceux que le gouvernement prélève sur *certaines productions* à leur entrée dans les villes où on les porte pour les livrer à la consommation. Les productions qui paient un droit d'octroi sont :

1° Les boissons et liquides;
2° Les comestibles : viandes, volailles, salaisons, etc.;
3° Les combustibles, bois de chauffage;

4° Les fourrages;

5° Les matériaux de construction;

6° Les bois de toute nature;

7° Les suifs, les bougies, le houblon, etc., etc.

D. Quels sont les impôts que vous appelez droits divers?

R. Dans les impôts appelés droits divers, il faut distinguer:

1° Les droits sur le sel;

2° Les droits sur les tabacs;

3° Les droits d'enregistrement;

4° Les droits de succession et de mutation;

5° Les droits de timbre, de chasse, de pêche, de navigation, etc.

Et enfin les intérêts de la rente, qui augmentent nécessairement la somme des impôts que les gouvernements prélèvent sur la nation.

D. Que représente l'argent que les contribuables paient aux gouvernements pour acquitter les impôts?

R. L'argent que les contribuables paient aux gouvernements à titre d'impôts représente de la production, c'est-à-dire de la richesse.

D. Que concluez-vous de là?

R. Je conclus de là que l'impôt est une institution appauvrissante; car, par l'impôt, les gouvernements absorbent une partie de la richesse de la nation; d'où il suit que les gouvernements doivent, autant que cela est possible, diminuer la somme des impôts qu'ils prélèvent sur la nation.

D. Vous nous avez dit que l'argent que les contribuables paient aux gouvernements représente de la production et de la richesse; prouvez-nous cela?

R. Rien n'est plus facile à comprendre. Dans le domaine de l'agriculture, le propriétaire foncier pour payer ses impôts de toute nature fait vendre son blé, ou son maïs, ou son vin, ou son bois, ou ses légumes, etc., qui sont des productions et de la richesse, et, avec l'argent qu'il en retire, il paie tous ses impôts. Dans le domaine de l'industrie, le fabricant de draps, de toile, de calicot, de chocolat, de savon, etc., etc., se procure de l'argent en vendant ses marchandises fabriquées, et, avec

une partie de cet argent, il acquitte tous ses impôts; il est donc vrai que l'argent qu'il compte aux gouvernements pour payer ces impôts représente de la production et de la richesse. Ce qui est vrai pour les agriculteurs et les industriels est tout aussi vrai pour les commerçants et tous les citoyens sans exception.

Donc il est incontestable que les gouvernements, par les impôts, absorbent une partie de la richesse publique; d'où il suit que l'impôt, qui est rigoureusement indispensable, n'en est pas moins une *institution appauvrissante.*

III. — De l'armée.

D. L'armée est-elle une institution indispensable?

R. L'armée est une institution politique indispensable pour sauvegarder l'indépendance de la nation et la défendre contre les agressions des autres nations. Aussi elle sera rigoureusement maintenue tant que les gouvernements n'auront pas aboli la guerre, cette lutte fratricide des peuples.

D. Quelle influence l'institution de l'armée exerce-t-elle sur les destinées de la nation au point de vue économique, c'est-à-dire en vue de la richesse publique?

R. L'institution de l'armée est essentiellement défavorable à la richesse publique. En effet, le budget de la guerre s'élève tous les ans à une dépense de 3 à 400 millions. Il est facile de comprendre maintenant que les 3 à 400,000 hommes qui font partie de l'armée, s'ils étaient rendus à l'agriculture et à l'industrie produiraient ce que l'on est obligé de leur fournir pour leur entretien, soit 3 à 400 millions. Il suit de là que tous les ans notre armée appauvrit la nation pour une valeur de 6 à 800 millions de francs : d'une part, en vue du montant du budget de la guerre, et, d'autre part, en vue de ce qu'elle pourrait produire et qu'elle ne produit pas; ce qui constitue une perte considérable pour la nation.

Il est donc vrai que l'institution de l'armée est essentiellement défavorable à la richesse publique, et si l'on considère les diverses nations de l'Europe, dont les gouvernements pratiquent la même politique, il s'ensuit que l'Europe, tous les ans, s'appauvrit pour une somme

qui doit atteindre le chiffre de 15 à 20 milliards ; ce qui est désastreux.

D. Quelle conclusion tirez-vous de cet état de choses?

R. Il suit de là que si l'armée est indispensable pour sauvegarder et maintenir l'indépendance des nations, cette institution politique, au point de vue économique, n'en est pas moins une *institution appauvrissante.*

IV. — Des finances.

D. Donnez-nous un aperçu abrégé, mais aussi exact que possible, du système financier qui a prévalu dans la politique des gouvernements?

R. Depuis déjà longtemps les gouvernements, ne pouvant se suffire avec les ressources que donnent les impôts, ont eu recours à des emprunts successifs qui ont donné lieu à l'institution des *bons du Trésor* et des *titres de rente:* de plus, les gouvernements ont institué par décrets l'établissement d'une foule de *sociétés financières en commandite par actions*, qui ont été autorisées à faire de grandes entreprises industrielles, telles que construction de chemins de fer, construction de canaux maritimes, entreprises industrielles de diverses natures, etc.

D. Donnez-nous un relevé de ces diverses sociétés financières autorisées par les gouvernements?

R. Un ouvrage fait par un financier compétent nous fournit les renseignements suivants :

Sociétés de banques et caisses financières. .	78
Compagnies d'assurances maritimes.	55
— — contre l'incendie. .	22
— — sur la vie.	10
— — contre la grêle. . .	3
— de chemins de fer français. . .	13
— de canaux français.	9
Total.	190 (1).

A ces 190 sociétés financières en commandite par actions il faut ajouter une quantité presque innombra-

(1) *Manuel des fonds publics et des sociétés par actions*, par Alphonse Courtois fils. 1863.

ble de sociétés fondées pour l'entreprise de *voitures*, de *messageries*, de *paquebots*, de *journaux*, d'*éclairage au gaz*, d'*asphalte*, auxquelles il faut joindre les SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES, telles que *mines de houille*, *mines de métaux*, *forges*, *hauts-fourneaux*, *filatures*, etc., etc. Sans oublier les titres de rente de la dette publique, contractée par les gouvernements, ni les obligations résultant des emprunts fait par diverses grandes villes : Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, etc.

D. Faites-nous connaître maintenant en quelques mots le mécanisme qui fait mouvoir ce monde des sociétés financières en commandite par actions et les rouages de ce système financier?

R. Chaque *société financière*, n'importe sa dénomination et sa nature, est autorisée, par décrets du gouvernement, à émettre un certain nombre de titres, qu'on appelle *actions* ou *obligations*, lesquelles sont émises contre espèces que paie tout *actionnaire* qui veut faire un placement sur l'une de ces sociétés financières en commandite par actions.

Ces titres, soit actions, soit obligations, se négocient, c'est-à-dire qu'on les trafique, soit pour vendre, soit pour acheter sur ce marché qu'on appelle la *Bourse*, marché institué à cet effet, où se rendent les spéculateurs qui désirent spéculer sur les titres de ces sociétés financières. Nous ajouterons qu'il existe en France soixante-sept villes (1) qui possèdent une Bourse ; enfin, nous dirons que dans chaque localité où il y a une bourse, on a institué des *agents de change*, fonctionnaires publics autorisés par les gouvernements, et pouvant seuls opérer pour le compte des particuliers la vente ou l'achat de ces divers titres de valeurs financières.

D. Pourriez-vous nous dire, d'une manière fort imparfaite évidemment, quel est le chiffre qui représente la valeur totale de ces titres de valeurs émises par les diverses sociétés financières en commandite, par la rente, par les villes qui ont emprunté, etc., etc. ?

R. Il est presque impossible de connaître le chiffre

(1) *Traité élémentaire des opérations de Bourse*, par Alphonse Courtois fils. 1867.

exact qui représenterait la somme totale de tous ces titres de valeurs négociables à la Bourse, attendu que ces valeurs sont essentiellement mobiles et qu'elles varient tous les jours. Nous serons donc obligés de donner un aperçu approximatif, mais qui suffira pour donner une idée assez exacte de ces valeurs négociables.

Voici ce résumé approximatif :

1° Titres des valeurs de la dette publique. . . . . 25,743,825,646 fr. (1).

2° Titres des valeurs mobiliaires : 1° chemins de fer, 2° valeurs industrielles, 3° sociétés financières, ensemble. . . . . 24,714,666,000 fr. (2).

(1) D'après l'*Almanach de la Richesse* de 1875, pages 116, 117, publié sous les auspices de M. Menier, au 1er janvier 1870 la dette publique s'élevait en *capital nominal* à 19,005,615,011 fr. Le gouvernement de la République a emprunté, en 1870, *un* milliard; en 1871, *deux* milliards; en 1872, *trois* milliards; en tout 6 milliards, auxquels 6 milliards il faut ajouter les *frais de négociation*, etc., qui ont été de 738,210,635 fr. 20 c., de sorte que ces trois emprunts et les frais de négociation constituent ensemble une somme de. 6,738,210,635 20
qui, ajoutés à la dette ci-dessus de. . . . 19,005,615,011 »
donnent ensemble. 25,743,825,646 20
Tel est le montant de la dette publique en 1876.

(2) M. Menier, dans son ouvrage : THÉORIE ET APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL, au chapitre qui a pour objet *les impôts sur les revenus des valeurs mobiliaires*, nous dit que cet impôt est de 3 pour 100 du revenu de ces valeurs; enfin, page 401, il est écrit que les impôts du 1er semestre de 1874 ont produit 18,536,000 fr. En admettant maintenant que le 2e semestre ait produit une somme égale, il s'ensuit que 3 pour 100 des revenus de *ces valeurs mobiliaires* auront produit, en 1874, deux fois 18,536,000 fr. ou bien 37,072,000 fr.; donc, 1 pour 100 de ces revenus est représenté par le tiers de 37,072,000 fr., soit 12,357,333 fr. 33. 1 pour 100 des bénéfices, c'est-à-dire *le centième* des bénéfices de ces valeurs mobiliaires étant de 12,357,333 fr., la totalité de ces bénéfices sera de cent fois 12,357,333 fr., soit 1,235,733,300 fr. En supposant que ces diverses *valeurs mobiliaires* donnent en moyenne un bénéfice de 5 pour 100, il s'ensuit que le nombre 1,235,733,300 fr. représente le vingtième du capital, de sorte que le capital est

3° Titres des valeurs des emprunts des villes de France. . . . 2,500,000,000 fr. (1).

Montant total des titres des valeurs négociables. . . . . . . 52,958,491,646 fr.

Soit 53 milliards, à quelques millions près.

D. Dans le langage de la science économique, quel nom faut-il donner à cet élément économique représenté par ces titres négociables qui s'élèvent, en totalité, à la somme de 53 milliards?

R. Ces 53 milliards de valeurs donnent un bénéfice ou revenu à ceux qui les possèdent, de telle sorte qu'on doit les assimiler à un capital, et pour distinguer ce nouveau capital des autres que nous avons déterminés, nous l'appellerons *capital-papier*.

D. Donnez-nous une appréciation de la valeur du *capital foncier* ou de la terre végétale que nous avons appelé *capital agricole?*

R. D'après des recherches faites par des hommes spéciaux (2), on a été amené à évaluer le sol agricole de la France à 45,000,000 d'hectares environ, estimés en moyenne à 2,000 fr. l'hectare, ce qui donne le chiffre de 90,000,000,000 de fr. Donc le sol agricole de notre pays ou le *capital agricole* de la France vaut 90 milliards de francs.

D. En comparant la valeur du capital-papier à celle du capital agricole, et en établissant un rapport entre ces

équivalent à vingt fois 1,235,733,300 fr., c'est-à-dire à la somme de 24,714,666,000 fr. Donc, enfin, la valeur des titres des *valeurs mobiliaires*, en France, peut être portée à la somme de 24,714,666,000 fr. Nous rappelons que dans ces *valeurs mobiliaires* nous comprenons : 1° les chemins de fer; 2° les valeurs industrielles; 3° les sociétés financières de toutes sortes.

(1) Le journal *la République française* du 4 juin 1875 nous apprend que l'intérêt de la dette de la ville de Paris dépasse 100,000,000 de francs, ce qui accuse, pour notre capitale, une dette de vingt fois 100,000,000 de francs, soit 2,000,000,000 de fr. (2 milliards). Supposons maintenant que les diverses dettes municipales de notre pays s'élèvent ensemble à la somme de 500 millions ou un demi-milliard, d'où il suit que la dette des villes de France s'élève à la somme de 2,500,000,000 de francs.

(2) M. de Foville et M. Cordier (du Calvados),

deux éléments de l'économie sociale, quel est le résultat que nous trouvons?

R. La valeur du *capital-papier* étant de 53 milliards et celle du *capital foncier* étant de 90 milliards, il s'ensuit que le capital-papier représente plus de la moitié du capital agricole; il vaut 8 milliards de plus, ce qui est déplorable et constitue un fait anormal *antiéconomique.*

D. Faites-nous connaître maintenant quels sont les bénéfices respectifs que donnent ces deux sortes de capitaux?

R. Il est de notoriété publique que les fermes agricoles, ou, si l'on veut, le capital foncier, donnent en moyenne 2, 2 ½ et 3 % d'intérêt ou de bénéfice, tandis que les placements financiers donnent 5, 6, 7 %, et quelquefois davantage d'intérêt ou de bénéfice; donc il est tout à fait certain que les placements sur les valeurs qui se négocient à la Bourse (c'est-à-dire les *spéculations financières*) sont beaucoup plus avantageuses que les *spéculations agricoles* faites sur le sol, attendu que les spéculations financières donnent, en moyenne, un bénéfice double de celui que donnent les spéculations agricoles.

D. Que résulte-t-il de cet ordre de choses économique?

R. Il résulte de ces faits économiques que le *capital-papier* est un élément ou un agent économique qui fait une concurrence désastreuse au capital agricole ou capital foncier, et cette concurrence est d'autant plus certaine qu'elle est motivée par ce fait indubitable que le capital-papier donne assez souvent 6 % d'intérêt ou de bénéfice, tandis que le capital foncier donne tout au plus 3 % d'intérêt ou de bénéfice.

Aussi il est vrai de dire que *la Bourse tue la Charrue*; d'où il faut conclure que le système financier qui nous régit, — institution politique des gouvernements monarchiques, — est encore une *institution politique appauvrissante.*

Nous ferons remarquer, en finissant cette discussion sur l'économie politique, que les trois institutions : l'impôt, l'armée, les finances, sont bien des institutions économiques, c'est-à-dire exerçant une influence sur la richesse publique, puisque nous avons démontré qu'elles sont *toutes trois appauvrissantes.*

CHAPITRE V.

PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

I. — Qu'est-ce qu'un phénomène social?

D. Qu'entendez-vous par *phénomène social?*

R. Un phénomène social, en matière d'économie, est un fait économique qui surgit et se manifeste au sein de la société, et qui par cela même intéresse, sinon tout le monde, du moins le plus grand nombre. La dépopulation des campagnes, l'agglomération des populations laborieuses dans les grandes villes, le travail au rabais et le chômage parmi les ouvriers de l'industrie, la cherté des subsistances, et enfin le prolétariat et la misère, tels sont quelques-uns des faits économiques qui surgissent dans notre société, et qui justifient ce que je nomme les *phénomènes sociaux*.

II. — Dépopulation des campagnes.

D. Faites-nous voir très-clairement quelles sont les *causes engendrantes* de ces fâcheux phénomènes sociaux, et commencez par nous faire connaître ce qui provoque la dépopulation des campagnes?

R. Les propriétaires fonciers voyant que les spéculations financières donnent un bénéfice double, quelquefois triple, de celui que donnent les spéculations agricoles, portent une partie de leur argent à la Bourse, au lieu de faire faire des travaux à leurs terres pour les améliorer; de là découle comme *effet certain* un amoindrissement des travaux de la terre, ce qui veut dire que le travail des colons disparaît, et ceux-ci alors, se voyant sans ouvrage, désertent les campagnes pour courir dans les villes où ils vont chercher de l'ouvrage. La dépopulation des campagnes n'a pas d'autre cause que la diminution des travaux agricoles, provoquée par les spéculations financières des propriétaires fonciers, lesquels portent leur argent à la Bourse.

III. — Agglomération des travailleurs dans les grandes villes.

D. Quel est la conséquence de ce phénomène social par suite duquel les colons de l'agriculture désertent les travaux des champs pour aller chercher de l'ouvrage dans les grandes villes?

R. La conséquence inévitable de la désertion des campagnes c'est l'agglomération des travailleurs dans les grandes villes, par suite de laquelle les *colons de l'agriculture* vont FAIRE CONCURRENCE aux *ouvriers de l'industrie* et leur enlever une partie de leur travail.

D. Cet état de choses n'est-il pas de nature à constituer une sorte de perturbation économique et sociale?

R. Sans aucun doute; les villes sont encombrées de travailleurs, tandis que les campagnes en manquent. Dans les villes les bras surabondent, alors qu'ils font défaut aux champs; aussi il est certain qu'il y a en ce moment, au sein de notre société, une véritable perturbation qui est un danger pour le repos et la paix publique.

IV. — Travail au rabais et chômage.

D. Quelle est la conséquence qui résulte de cette concurrence que les colons vont faire aux ouvriers de l'industrie dans les villes?

R. La concurrence que les colons vont faire aux ouvriers des villes aboutit forcément au travail au rabais, ce qui veut dire qu'il s'opère *une baisse dans les salaires* des travailleurs des villes, ce qui est toujours fâcheux, parce qu'alors il y a insuffisance dans les moyens d'existence de la classe laborieuse.

D. N'y a-t-il pas un autre phénomène économique social, plus désastreux encore, qui soit également la conséquence de la concurrence que les colons vont faire aux ouvriers dans les grandes villes?

R. C'est le chômage; c'est-à-dire qu'à un moment donné le travail vient à cesser pour un temps plus ou moins long, — quelquefois il est de plusieurs mois, —

et alors l'ouvrier se trouve privé de son salaire et conséquemment de tout moyen d'existence : il est sans ressources.

V. — Cherté des subsistances.

D. Depuis déjà des années on se plaint généralement que les vivres sont chers, que la vie animale est difficile ; pourriez-vous nous indiquer la cause de ce phénomène social ?

R. La cherté des subsistances tient plus particulièrement à deux causes. En premier lieu, les colons faisant défaut à l'agriculture, les travaux de la terre sont insuffisants, et cette insuffisance se traduit par une diminution de production. En second lieu, les populations étant agglomérées dans les grandes villes, les subsistances ne sont plus en proportion avec le grand nombre de bouches qui demandent à consommer. En d'autres termes, le nombre des *producteurs des campagnes diminuant* et le nombre des *consommateurs des villes augmentant*, il est impossible que le prix des subsistances ne s'élève pas dans une certaine proportion. Disons, en passant, que la *cherté des loyers* est due en partie à la même cause que la cherté des subsistances.

VI. — Prolétariat, misère et révolutions.

D. Quelles sont enfin les *conséquences finales* de cette perturbation sociale par suite de laquelle les colons émigrent et abandonnent les champs pour aller dans les villes ?

R. Les conséquences finales de cette perturbation parmi les travailleurs aboutissent fatalement au prolétariat et à la misère.

Les travailleurs forcés de travailler au rabais, et trop souvent mis au repos et obligés de chômer, se trouvent privés de moyens d'existence ; de là le prolétariat et la misère, plaie sociale, qui dévore notre génération et qu'on ne pourra guérir que par une économie bien entendue et établie avec intelligence et sagesse.

Les caisses d'épargne, les bureaux de bienfaisance

seront impuissants à détruire la misère. Ajoutons enfin que le prolétariat et la misère sont les *causes certaines* de cet esprit révolutionnaire qui a pénétré profondément la conscience des travailleurs. La révolution démocratique et sociale s'est manifestée bien des fois par ces nombreuses grèves survenues en Europe, par la fondation de l'*Internationale*, par ces nombreux congrès d'ouvriers, par les tentatives de la Commune; la révolution enfin menace sans cesse l'existence des gouvernements politiques, et met trop souvent la société en péril.

VII. — Démonstration de la cause première et réelle de toutes les perturbations économiques et sociales.

D. Veuillez résumer votre démonstration économique et nous faire comprendre quelle est la cause première et réelle de ces diverses perturbations sociales qui viennent troubler l'ordre et agiter sans cesse la société?

R. Il est facile de comprendre que la cause réelle qui produit et engendre ces perturbations sociales, et provoque cet état de misère, d'agitation et de révolutions politiques qui trouble l'Europe, n'est autre que le *mauvais système d'organisation des finances* qui a prévalu dans la politique des gouvernements monarchiques.

En remontant des effets aux causes, nous voyons que la misère et le prolétariat parmi les ouvriers des villes sont dus à leur agglomération dans les cités; cette agglomération à son tour est due à l'émigration des colons dans les villes; l'émigration des colons est engendrée par la diminution des travaux agricoles, et enfin la diminution des travaux agricoles a pour cause ce fait que les agriculteurs propriétaires du sol aiment mieux porter leur argent à la Bourse et faire une *spéculation financière* pour avoir 4, 5 et 6 % de bénéfice plutôt que de faire une spéculation agricole qui ne donnerait que 2, 2 ½ ou 3 % de bénéfice. C'est donc le système d'organisation des finances établi par les gouvernements qui est la cause première, la cause réelle et certaine de toutes les perturbations économiques, et finalement de la misère et du prolétariat qui rongent notre société moderne.

VIII. — L'ordre de choses politique et l'ordre de choses social.

D. Qu'entendez-vous par ces mots : l'ordre de choses politique et l'ordre de choses social?

R. Quelle que soit la période historique que l'on considère à travers les milliers d'années d'existence de notre humanité, quelle que soit la nationalité ancienne ou moderne que l'on observe, partout et toujours on reconnaît l'existence de *deux éléments sociaux*, savoir : 1° l'*ordre de choses politique;* 2° l'*ordre de choses social.*

D. Qu'est-ce que l'ordre de choses politique?

R. L'ordre de choses politique résulte des *divers systèmes d'organisation* que pratiquent les gouvernements en matière d'impôt, de finance, d'éducation morale et religieuse, de défense nationale, de législation, etc., etc., lesquels divers systèmes d'organisation constituent ce que j'appellerai l'*économie politique* des gouvernements.

D. Qu'est-ce que l'ordre de choses social?

R. L'ordre de choses social, c'est, en définitive, la *condition sociale* des populations et leur destinée, lesquelles sont une résultante certaine et fatale des divers systèmes politiques d'organisation économique que pratiquent les gouvernements.

D. Que concluez-vous de cette grande vérité morale?

R. De cette grande vérité morale je conclus que l'ordre de choses politique des gouvernements modernes est la *cause engendrante* de l'ordre de choses social qui existe en ce moment, savoir : la misère et le prolétariat, ou, en d'autres termes et dans un sens inverse, l'ordre de choses social, c'est-à-dire le prolétariat et la misère sont un effet qui a pour cause l'ordre de choses politique, c'est-à-dire les *principes mêmes* de l'économie politique des gouvernements. Enfin, pour résumer ma discussion, je dis que l'ordre de choses politique est une cause et l'ordre de choses social est l'effet engendré par cette cause.

On comprend qu'il ne saurait en être autrement. La condition sociale d'une nation est toujours la conséquence certaine de l'ordre de choses politique qui existe,

et cette condition sociale ne saurait être la conséquence d'un ordre de choses politique qui n'existe pas ; cela tombe sous le sens et se comprend facilement.

D. Faites-nous connaître la première conséquence qui résulte de ce phénomène économique social?

R. La première conséquence qui découle de ce phénomène économique et social est celle-ci : Tant que les gouvernements continueront à pratiquer les mêmes principes d'économie politique, le prolétariat et la misère subsisteront parmi les travailleurs, attendu que *les effets et leur cause sont toujours en harmonie parfaite* selon LA DEUXIÈME LOI UNIVERSELLE de la théorie scientifique des effets et des causes.

D. Faites-nous connaître la seconde conséquence qui se dégage de ce phénomène économique social?

R. La seconde conséquence consiste en ceci : C'est que pour faire disparaître l'ordre de choses social actuel, c'est-à-dire le prolétariat et la misère, il n'y a qu'un seul moyen, qui consiste à faire disparaître, ou tout au moins *à changer, l'ordre de choses politique* qui est la cause engendrante de cet ordre de choses social, attendu que pour modifier la nature d'un effet quelconque, il n'y a qu'un seul moyen : *il faut de toute nécessité modifier la nature de la cause qui engendre cet effet :* et pour détruire un effet quelconque, *il faut de toute nécessité détruire la cause qui engendre cet effet*, et cela en vertu de la TROISIÈME LOI UNIVERSELLE de la théorie scientifique des effets et des causes.

D. Résumez votre discussion économique d'une manière aussi précise et aussi brève que possible?

R. Je dis que les divers systèmes d'organisation politique, et notamment le système financier qui nous régit, — l'œuvre de la monarchie en décadence et aux abois, — est un principe de mort en matière d'économie politique; et tant que les gouvernements n'auront pas aboli les spéculations financières, l'agiotage et tous les tripotages d'argent, la démocratie ne doit rien attendre, ni rien espérer de leur politique, si ce n'est le prolétariat et la misère à perpétuité. On peut dire que c'est le système financier qui ruine l'agriculture ; aussi il est vrai d'affirmer que la Bourse tue la Charrue; il faut que ce soit la Charrue qui tue la Bourse; le salut de la société est à ce prix.

CHAPITRE VI.

NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE UNIVERSELLE.

Organisation économique qui réalisera la destruction du prolétariat et de la misère.

I. — La distribution des richesses par l'association proportionnelle.

D. Vous nous avez dit, en commençant, que l'économie sociale est la science qui traite de la *connaissance des lois ou principes économiques* qui ont pour objet la richesse des nations et la prospérité des peuples. Pourriez-vous résumer, dans son expression la plus simple, l'œuvre de l'économie sociale?

R. L'économie sociale peut se résumer dans deux opérations : 1° la production des richesses ; 2° la distribution des richesses ; tout est là.

D. Vous nous avez dit encore que l'*économie naturelle* et l'*économie politique* sont très-différentes, et qu'elles ont un caractère diamétralement opposé. Qu'est-ce qui vous autorise à tenir un pareil langage?

R. Nous avons vu que l'économie naturelle comprend trois institutions : l'agriculture, l'industrie et le commerce ; que le génie de cette économie se résumait dans trois grandes opérations : *produire*, *façonner*, *échanger* ; que, dans chacune de ces trois institutions, il y avait deux éléments importants : le *capital* et le *travail*, dont le concours simultané engendre l'*association*, qui donne la *production*, laquelle seule constitue la *richesse*. D'où il suit que dans le domaine de l'économie naturelle surgissent tous les *éléments économiques* et toutes les *causes engendrantes* de la production et de la richesse.

Nous avons vu ensuite que l'économie politique comprend trois institutions : les impôts, l'armée, les finances, et que ces trois institutions politiques sont appauvrissantes ; d'ailleurs nous avons prouvé que ce sont les spéculations financières qui ruinent l'agriculture.

D'où il suit que dans le domaine de l'économie politique surgissent tous les *éléments économiques*, ou, si l'on veut, les *causes qui engendrent fatalement* le prolétariat, la misère, etc. Il est donc vrai que l'économie naturelle et l'économie politique sont deux organisations qui ont des caractères tout différents, et aboutissent à des résultats diamétralement opposés.

D. Puisque l'économie a pour objet, en définitive, la distribution des richesses, pourriez-vous nous faire connaître *un principe économique* qui serait de nature à résoudre parfaitement ce grand problème économique?

R. Il existe un principe économique qui permet d'opérer facilement la distribution des richesses d'une manière parfaite, et ce principe c'est l'ASSOCIATION PROPORTIONNELLE UNIVERSELLE.

D. Qu'entendez-vous par l'association proportionnelle universelle?

R. L'association proportionnelle universelle consiste dans ce fait que dans tous les établissements agricoles, industriels et commerciaux, les travailleurs sont admis à prélever une part des bénéfices obtenus dans l'institution économique à laquelle ils sont attachés par l'association et qu'ils fécondent par leur travail. C'est là un principe d'une justice parfaite et tout à fait légal.

D. Pourriez-vous nous signaler quelques considérations morales concernant la richesse au point de vue des rapports qu'ont entre eux les capitalistes et les travailleurs, c'est-à-dire les possesseurs et les non-possesseurs?

R. On sait que de tout temps il a existé, et il existe encore de nos jours, un antagonisme fâcheux entre les capitalistes et les travailleurs, ou, si l'on veut, entre les riches et les pauvres. On sait que de tout temps, — et dans l'antiquité plus particulièrement, — la richesse s'accumulait comme à plaisir dans les mains d'un petit nombre, tandis que des foules innombrables étaient dépossédées de la richesse et semblaient destinées à une misère irrémédiable. Aussi les moralistes et les économistes sympathiques aux misères des travailleurs se sont à bon droit préoccupés de ce principe économique qui a pour objet la distribution des richesses.

Cette préoccupation a produit quelques sophismes

économiques. 1° C'est elle qui a engendré le communisme, système économique impossible et contraire à la nature humaine; 2° on s'est à tort préoccupé du capital, et quelques économistes ou socialistes n'ont imaginé rien de mieux que de proposer le partage du capital entre les travailleurs, ce qui serait une véritable spoliation; ce principe subversif a enfanté cette école de socialistes vulgairement appelés les *partageux*.

Or, voici la vérité sur cette grande question économique et sociale.

Le capital n'est pas autre chose qu'un *instrument* ou qu'un *outil* indispensable pour produire la richesse, et mis à la disposition des travailleurs, outil à l'aide duquel ceux-ci obtiennent la production, c'est-à-dire la richesse.

La production une fois obtenue par la peine des travailleurs, quelle est la part qui revient au capital et quelle est celle qui revient au travail? Toute la question est là!...

Les travailleurs ne doivent nullement se préoccuper du capital, mais uniquement de la production, c'est-à-dire de la richesse. Or, c'est l'*association proportionnelle*, — comme on va le voir tout à l'heure, — qui est destinée à résoudre cette grande question, savoir : la distribution des richesses entre les capitalistes et les travailleurs.

D. Quelles sont les institutions sociales sur lesquelles doit porter cette *nouvelle organisation économique* qui va faire l'objet du présent chapitre?

R. Puisque les *trois* institutions sociales de l'économie naturelle renferment les éléments de la prospérité publique, tandis que les *trois* institutions sociales de l'économie politique produisent les causes qui engendrent le prolétariat et la misère, nous allons passer successivement en revue ces *six* institutions sociales, afin de faire connaître la *meilleure organisation économique à pratiquer*, en vue de réaliser ce magnifique résultat : la richesse publique, et, comme conséquence inverse, la destruction du prolétariat et de la misère.

II — Organisation économique de l'agriculture.

Association proportionnelle agricole.

D. Comment entendez-vous opérer la distribution des richesses dans le domaine de l'agriculture?

R. Dans le domaine de l'agriculture il est facile de distribuer les richesses en pratiquant l'association proportionnelle par moitié, qui consistera à donner aux colons qui se seront chargés des travaux à faire à une ferme la moitié de tous les produits que rapportera cette ferme.

D. De quelle manière s'opérera ce partage?

R. Il s'opérera en nature. A mesure que chaque *récolte* sera recueillie, le propriétaire foncier en prendra la moitié, et les colons recevront pour leur part d'association l'autre moitié.

D. Dans ces conditions d'association, à la charge de qui seront tous les frais d'exploitation, tels que : impôts, entretien du matériel et les autres frais généraux de la ferme?

R. Les frais d'exploitation de toute nature seront divisés par moitié : une moitié à la charge du propriétaire représentant le capital, et l'autre moitié à la charge des colons représentant le travail. Toutefois nous dirons que les frais d'entretien *des bâtiments* ou constructions seront à la charge du propriétaire foncier.

Voilà tout ce que nous avons à dire concernant l'organisation économique de l'agriculture.

III. — Organisation économique de l'industrie.

Association proportionnelle industrielle.

D. Dans le domaine de l'industrie, quelle est la méthode que l'on doit pratiquer pour opérer d'une manière équitable la distribution des richesses entre les capitalistes et les travailleurs, c'est-à-dire entre les patrons et les ouvriers?

R. Dans le domaine de l'industrie, il n'est pas possible de pratiquer la même méthode que celle que nous

avons adoptée pour l'agriculture. Dans l'industrie, la loi doit garantir au patron un intérêt de 6 % du capital qu'il met en spéculation dans son établissement; cet intérêt est de toute rigueur et parfaitement juste. Cette somme une fois prélevée par le patron, s'il reste des bénéfices quelconques, ils doivent être partagés entre les ouvriers et le patron en donnant au patron un cinquième, je suppose, et les quatre cinquièmes restants seront à partager entre les ouvriers de l'établissement.

D. Pour bien faire comprendre votre combinaison économique, donnez-nous un exemple en raisonnant sur des valeurs déterminées?

R. Je suppose un industriel qui occupe dans sa fabrique 300 ouvriers, et qui a fourni un capital de quatre cent mille francs (400,000 fr.). A la fin de l'année, la balance de l'inventaire a donné un bénéfice net de cent mille francs (100,000 fr.). Cet industriel devra d'abord prélever, sur les bénéfices de 100,000 fr., un intérêt de 6 % de son capital, ce qui donnera la somme de 24,000 fr., qui représenteront ce que j'appellerai *le salaire du capital*, garanti par la loi.

Après cela il restera 76,000 fr. à partager entre le patron et les 300 ouvriers. Sur cette somme de 76,000 fr. le patron prélèvera pour sa part de bénéfices encore le cinquième, soit la somme de 15,200 fr., et les 60,800 fr. restants seront à partager entre les ouvriers de l'établissement qui, par leur travail de l'année, ont produit les 100,000 fr. de bénéfice.

On voit, d'après cela, que, sous le régime de l'association proportionnelle, en vue de la distribution des richesses, le capital aura touché pour sa part 39,200 fr., et le travail aura perçu 60,800 fr., sans préjudice de ce que les ouvriers auront reçu dans le courant de l'année, à titre de salaires.

D. Comment procéderez-vous à l'égard des 60,800 fr. qui sont à partager entre les 300 ouvriers de l'établissement industriel?

R. Deux hypothèses se présentent : ou bien les ouvriers laisseront cet argent dans l'établissement; ce sera alors un capital destiné à porter intérêt aux ouvriers; ou bien ils se partageront cet argent.

D. Si les ouvriers laissent leur bénéfice dans l'établissement, quelle sera la conséquence de cet état de choses ?

R. Si les ouvriers laissent leur bénéfice dans l'établissement, cet argent sera assimilé au capital du patron et devra rapporter intérêt, au profit des ouvriers de la fabrique, à raison de 6 %, absolument comme cela a lieu pour les 400,000 fr. du capital du patron; et l'intérêt 6 % des 60,800 fr. sera à partager entre les trois cents ouvriers de la fabrique. Après quoi on procédera, comme nous l'avons déjà fait, en comptant au patron un cinquième sur la somme restant de la balance de l'inventaire, opération qui déterminera la somme qui reviendra aux ouvriers à titre de bénéfice et que ceux-ci auront à se partager entre eux.

D. Dans le cas où les ouvriers voudront se partager les 60,800 fr. de bénéfice qui leur revient, de quelle manière faudra-t-il procéder?

R. Il faudra déterminer la somme qui représentera *le salaire d'un jour de travail des trois cents ouvriers de la fabrique.* Cette somme une fois déterminée, on divisera les 60,800 fr. par cette somme, et le quotient de la division indiquera quel est *le bénéfice qui correspond à un franc de salaire.* Ce résultat une fois obtenu, il suffira de le multiplier par le chiffre qui représente le salaire de chaque ouvrier, pour avoir la somme qui revient à cet ouvrier pour sa part de bénéfice.

Telle est la méthode fort simple à pratiquer dans le domaine de l'industrie pour opérer la distribution des richesses d'une manière *parfaitement équitable* entre les capitalistes et les travailleurs, c'est-à-dire entre les patrons et leurs ouvriers.

IV. — Organisation économique du commerce.

Concurrence. — Libre-échange — Crédit.

D. Dans le domaine du commerce, comment faut-il procéder pour opérer la distribution des richesses entre les commerçants et les employés ?

R. Dans le commerce, pour opérer la distribution des

richesses entre les commerçants et les employés, il faudra pratiquer la même méthode que dans l'industrie. Inutile de donner d'autres détails sur cette opération économique.

D. Parlez-nous d'un principe économique important dans le domaine du commerce, et dites-nous ce que sont la concurrence et le libre-échange ; et d'abord la concurrence ?

R. La concurrence, c'est le *droit* reconnu à tout industriel ou commerçant de vendre ses productions où bon lui semble, à qui bon lui semble et au prix qu'il lui convient de vendre.

D. Donnez-nous quelques exemples de ce *principe économique ?*

R. C'est ainsi qu'en France les draps du Midi, fabriqués à Mazamet, Castres, Carcassonne, etc., sont vendus dans le nord de la France et vont faire concurrence aux draps fabriqués à Sedan, Elbeuf, etc. ; et, de même, les draps du nord fabriqués dans ces dernières villes sont vendus dans le Midi et vont faire concurrence aux draps fabriqués à Mazamet, Castres, Carcassonne. Ce qui est vrai pour les draps l'est tout autant pour les vins, attendu que les vins du Midi sont exportés dans les départements du Nord, de même que les vins récoltés dans le Nord sont exportés dans les départements du Midi ; ces deux produits se font donc une concurrence réciproque. Même chose pour toutes les productions françaises.

D. Dites-nous maitenant ce qu'est le libre-échange ?

R. On sait que certaines productions d'une nation sont prohibées parmi les autres nations, de sorte que ces productions ne peuvent pas circuler ni être consommées dans les nations étrangères. D'autres productions peuvent passer à l'étranger, il est vrai ; mais, en franchissant la frontière, elles sont frappées d'un *droit de douane* de 10, 20, 30, 50 %, et quelquefois davantage ; ce qui augmente le prix de consommation de ces productions d'une manière fâcheuse, et constitue véritablement une injustice flagrante au préjudice des travailleurs plus particulièrement. Or, le libre-échange, c'est le principe économique en vertu duquel toutes les pro-

ductions doivent circuler en pleine liberté parmi les diverses nations, sans supporter aucun droit de douane et pour y être consommées au plus bas prix possible.

D. Le principe économique du libre-échange a-t-il quelques rapports avec le principe de la concurrence?

R. Le libre-échange est un principe économique de la même nature que celui de la concurrence; on peut dire que le libre-échange entre nations, c'est la concurrence internationale; de même que la concurrence entre départements, c'est le libre-échange départemental.

La concurrence de département à département est un bienfait, car elle a pour résultat certain d'établir la consommation des productions au plus bas prix possible. Or, le libre-échange doit aboutir au même résultat entre les diverses nations qui pratiqueront ce principe économique, savoir, d'établir la consommation des productions aux plus bas prix parmi les peuples. D'ailleurs, le libre-échange et la concurrence ont pour résultat certain, l'un et l'autre, de rendre le monopole impossible partout et toujours. Or, le monopole, en toutes choses, est véritablement un privilége et un abus antiéconomique

D. Dans quel but les gouvernements ont-ils établi la prohibition de certaines productions étrangères et les droits de douane sur celles qui sont admises à être importées du dehors?

R. C'est afin de protéger les productions indigènes des industries nationales contre la concurrence du dehors.

D. Ne serait-il pas possible de passer de l'état de prohibition et de protection douanière dans lequel nous vivons à l'état de libre-échange absolu, à la satisfaction de l'universalité des nations et des consommateurs?

R. Oui, sans doute. Il suffirait, pour cela, que les gouvernements des diverses nations civilisées voulussent bien s'entendre afin de pratiquer les *conventions sociales économiques* que voici : Chaque nation laisserait entrer les productions de tous les pays du monde moyennant un droit de douane de 15 % pendant quatre ans; après quoi ces droits seraient réduits à 10 % pendant les quatre années suivantes. Et après cette deuxième période, les droits de douane seraient fixés à 5 % pen-

dant quatre ans, au bout desquels ces droits seraient supprimés. De cette manière, après les douze années d'un tel régime, les productions de tous les pays du monde circuleraient partout en parfaite liberté, sans payer aucun droit de douane. Ce serait alors *le libre-échange absolu universel*, c'est-à-dire la consommation partout et toujours au plus bas prix possible.

D. Indépendamment de ces considérations économiques, la liberté du commerce n'est-elle pas un droit parfaitement naturel ?

R. La liberté du commerce est un principe économique tout à fait naturel et parfaitement logique. En agriculture, on produit pour écouler au dehors les produits obtenus ; en industrie, on façonne pour vendre ses façons et non pour les entasser dans des magasins ; de sorte que la liberté de vendre est la conséquence naturelle de ces deux opérations économiques. Les gouvernements, sans doute, favorisent l'agriculture et l'industrie : c'est là une bonne politique ; mais ensuite, quand ils établissent des lois de prohibition ou des droits de douane, qui ont pour résultat certain *de paralyser l'écoulement et la consommation des productions*, alors ils commettent une grande inconséquence. La prohibition et la protection, deux principes antiéconomiques, sont une entrave qui a pour résultat certain d'amoindrir la consommation. *La liberté du commerce est donc un principe économique de* DROIT NATUREL qui sera le plus grand des bienfaits quand il sera mis en pratique parmi les nations.

D. Qu'est-ce que le crédit ?

R. Le crédit existe toutes les fois que l'on dispose d'une production quelconque sans en payer la valeur. Dans ce cas-là, l'*échange* n'existe pas, attendu que l'échange consiste à *donner une valeur* en échange de *celle que l'on reçoit*. Si l'on me donne un hectolitre de blé du prix de 20 fr. et que j'en paie la valeur, l'échange existe de fait ; mais si je ne paie pas de suite les 20 fr. qui représentent la valeur de l'hectolitre de blé, *alors l'échange n'existe plus, et il y a crédit.*

D. Quels sont les avantages et les inconvénients du crédit ?

R. Le crédit a pour avantage de faciliter les entreprises du commerce et de favoriser ainsi le développement des affaires et des spéculations ; mais il a un inconvénient, attendu que celui qui a du crédit fait ses affaires avec la marchandise des autres et aux dépens de celui qui la lui a prêtée. Sous ce rapport, il y a abus et injustice. C'est de cet abus que découlent les faillites fréquentes, qui trop souvent jettent la perturbation dans le commerce et amènent quelquefois la ruine de certaines maisons.

D. Quel est le principe économique qui serait de nature à faire disparaître le crédit et les inconvénients fâcheux qui en sont trop souvent la conséquence?

R. L'idéal du commerce serait de faire toutes les affaires au comptant. Il serait plus avantageux pour tout le monde que l'industriel et le commerçant ne livrassent leurs productions que contre espèces, sauf à se contenter d'un petit bénéfice, plutôt que de les livrer à crédit avec un bénéfice plus élevé.

D. Faites-nous connaître une combinaison économique qui aurait pour résultat d'amoindrir les mauvais effets du crédit?

D. La combinaison économique qui aurait pour résultat d'amoindrir les mauvais effets du crédit serait de transformer le crédit en un placement qui rapporterait un intérêt de 10 %, je suppose.

D. Donnez-nous quelques exemples, comme application de ce principe économique?

R. Mon tailleur me livre un habit du prix de 100 fr., et je ne le paie que six mois après. Il est certain que pendant six mois j'ai joui d'un objet d'une valeur de 100 fr., tandis que mon tailleur a été privé de la possession de cette valeur pendant six mois, puisque je ne l'ai payé que six mois après la livraison de l'habit qu'il m'a fait. Comme compensation à ce dommage, occasionné *par un crédit de six mois*, l'argent non payé par moi doit être converti en un placement à 10 % par an, de telle sorte que je devrai payer mon habit 105 fr. au lieu de 100 fr., sa valeur réelle. Les 5 fr. payés en plus représentent l'intérêt de 100 fr. pour six mois, à raison de 10 % par an. On comprend que cette com-

binaison est une justice parfaite en matière d'économie sociale.

Autre exemple : J'achète une voiture au prix de 3,000 fr., et je ne la paie que quatre mois après qu'elle m'a été livrée. En la soldant, je compterai au carrossier qui me l'aura vendue 3,100 fr., c'est-à-dire 100 fr. de plus, qui représentent l'intérêt de 3,000 fr. pour quatre mois, à raison de 10 % par an. On le voit, ce principe économique a pour résultat certain de paralyser le crédit en transformant la somme due en un placement à 10 % au profit de celui qui supporte la perte, laquelle est la conséquence inévitable du crédit accordé.

V. — Nouvelle organisation économique des impôts.

Impôt sur le capital. — Echelle des impôts.

D. Quel est le principe économique fondamental concernant les impôts ?

R. Le principe économique fondamental concernant les impôts est celui qui ne reconnaît qu'un seul impôt, savoir : l'impôt du capital.

D. En combien de sortes d'impôts divisez-vous l'impôt du capital ?

R. Je distingue quatre sortes d'impôts sur le capital, savoir : l'*impôt agricole*, l'*impôt industriel*, l'*impôt commercial* et l'*impôt-maison.*

D. Comment entendez-vous l'*impôt agricole ?*

R. Chaque ferme ou métairie agricole comprend : 1° Le fonds de terre ; 2° les bâtiments de construction ; 3° les bêtes de somme ou de rapport ; 4° enfin le matériel de toute sorte. Ce sont ces quatre choses dont la valeur réunie compose la valeur de la ferme, et qui doivent être imposées à titre d'*impôt agricole.*

D. Quelles sont les choses qui, dans le domaine de l'industrie, représentent le *capital industriel à imposer ?*

R. Dans le domaine de l'industrie les choses qui représentent le capital à imposer sont : 1° Le matériel ; 2° les produits de l'agriculture, qui servent de matières premières ; 3° les marchandises façonnées, propres à être livrées à la consommation ; 4° enfin l'argent en

caisse. Tels sont les éléments qui doivent payer l'impôt industriel.

D. Quelles sont les choses qui représentent le *capital commercial imposable ?*

R. Les choses qui représentent le capital commercial imposable sont : 1° Les marchandises ; 2° le matériel ; 3° l'argent en caisse ; sur lesquelles choses doit porter l'impôt commercial.

D. Enfin qu'entendez-vous par l'*impôt-maison ?*

R. Les maisons d'habitation des villes et villages doivent payer une contribution selon leur valeur réelle ; c'est cette contribution qui prend le nom d'*impôt-maison.*

D. Quelle est la base sur laquelle il est juste et logique d'établir l'impôt sur le capital ?

R. Il est logique et juste, et le fait d'une économie bien entendue, d'imposer les valeurs imposables, en raison inverse de leur importance, de telle sorte que plus un capital a de l'importance au sein de la société, plus on doit alléger le fardeau de l'impôt qui doit le frapper ; ce qui veut dire qu'il est nécessaire d'établir différents degrés d'impôt sur le capital, et de pratiquer un principe économique que nous appellerons l'*échelle des impôts.*

D. Donnez-nous un exemple de ce principe économique, afin que nous en ayons une idée parfaite ?

R. Voici un exemple du principe économique que nous appelons échelle des impôts. Je suppose une ferme agricole qui vaut 100,000 fr., un établissement industriel qui vaut également 100,000 fr., enfin un fonds de commerce et une maison d'habitation qui valent chacun la même somme : eh bien, en vue de pratiquer l'échelle des impôts, la ferme paiera un impôt capital de 3 du mille ; c'est-à-dire que pour 1,000 fr. de capital, elle paiera 3 fr. d'impôt ; de telle sorte que la ferme qui vaut 100,000 fr. en capital paiera 300 fr. d'*impôt agricole.*

L'usine paiera un impôt capital de 4 du mille ; c'est-à-dire que, pour 1,000 fr. de capital, elle paiera 4 fr. d'impôts ; de telle sorte que l'usine qui vaut 100,000 fr. en capital paiera 400 fr. d'*impôt industriel.*

Le fonds de commerce supportera un impôt capital de 5 du mille ; c'est-à-dire que pour 1,000 fr. de capital, il paiera 5 fr. d'impôts ; de telle sorte que le fonds de commerce qui vaut 100,000 fr. paiera 500 fr. d'*impôt commercial*. Enfin, pour la maison d'habitation, nous mettrons le même impôt que pour le commerce, soit 5 fr. d'impôt pour 1,000 fr. de capital.

D. Dites-nous quel est le principe économique qui motive une telle combinaison et qui pourra un jour déterminer l'application de l'échelle des impôts.

R. Cette combinaison économique est parfaitement logique, car elle a pour base ou pour point de départ les *rapports d'importance* qui existent entre les trois institutions fondamentales de l'économie naturelle : l'*agriculture*, l'*industrie* et le *commerce*.

Nous avons vu, en effet, que l'agriculture est la base de l'économie naturelle, car elle seule est capable de donner des produits ; que l'industrie, qui façonne les produits de l'agriculture, vient après cette institution et qu'enfin le commerce, qui ne produit et ne façonne rien, mais qui a pour mission simplement d'échanger les façons de l'industrie, le commerce, disons-nous, a encore moins d'importance que l'industrie ; d'où il suit qu'il y a, entre ces trois institutions, une *gradation certaine dans le degré d'importance*. Or, c'est ce degré d'importance, entre les trois institutions de l'économie naturelle, qui rend nécessaire et parfaitement logique la différence d'impôts que devront supporter ces trois institutions ; et alors l'institution la plus importante, l'agriculture, paiera l'impôt le plus faible, 3 du mille ; tandis que l'institution du commerce, qui a la moindre importance, paiera l'impôt le plus fort, savoir : 5 du mille. Enfin l'industrie, qui occupe un rang intermédiaire entre l'agriculture et le commerce, supportera un impôt entre les deux impôts ci-dessus, savoir : 4 du mille. Quant aux maisons d'habitation, nous croyons convenable de les assimiler au commerce, et de les assujétir, comme lui, à payer un impôt capital de 5 du mille.

Tel est ce principe économique, qui sera probablement contesté par un grand nombre, mais qui cependant prévaudra dans un temps donné ; car il est d'une logique

parfaite et le fait d'une bonne économie, qui intéresse l'universalité des existences.

Il est sous-entendu, enfin, que les chiffres de 3, 4 et 5, n'ont rien d'absolu ; on pourrait parfaitement établir toute autre gradation, telle que : 2, 3 et 4, ou 2, 2 $1/2$ et 3, ou 2, 2,25 et 2,50, ou bien encore, 1, 2 et 3, etc., etc.

D. Ces impôts sur le capital une fois établis n'imposent-ils pas l'obligation d'abolir les impôts indirects et surtout les droits d'octroi?

R. Les impôts sur le capital, frappant tous les établissements agricoles, industriels et commerciaux, sont un impôt unique, mais général et universel, destiné à tenir lieu de tous les impôts et à les remplacer. Aussi les impôts indirects, tels que : l'impôt mobilier et personnel, l'impôt sur le sel et les boissons, les droits d'octroi, etc., etc., doivent être à tout jamais abolis.

D. Que pensez-vous des droits d'octroi?

R. Les droits d'octroi sont une mesure impolitique, antiéconomique et antisociale. Aux yeux de la justice et de la morale, ils sont une sorte d'iniquité et constituent presque un crime de lèse-humanité. En effet, pourquoi mettre une taxe sur les produits, qui sont l'aliment de la vie animale? Pourquoi élever ainsi le prix des vivres? N'est-ce pas le peuple qui, par son travail, fait venir tous ces produits de la terre? Et alors que le travailleur obtient, à la sueur de son front, les choses de la vie à un prix de..., pour pouvoir consommer ces divers produits de son travail, il est obligé de payer un droit aux gouvernements. N'y a-t-il pas là quelque chose d'inique et de révoltant? Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans le midi de la France, le vin se vend, dans certaines localités à 15 et même 10 cent. le litre, et lorsque ce vin passe la barrière de l'octroi d'une ville quelconque, il est frappé d'un droit de 10 cent. par litre, c'est-à-dire qu'il est augmenté d'un droit de 100 pour 100; de telle sorte que l'ouvrier de l'industrie, l'enfant de la démocratie, ne peut consommer ce produit qu'en le payant un prix double de sa valeur. Voilà ce que nous croyons pouvoir qualifier d'injuste, d'immoral, d'antisocial, enfin d'antiéconomique.

VI. — Nouvelle organisation économique de l'armée.

Education militaire. — Suppression du budget de la guerre.

D. Nous avons démontré que l'armée, indispensable pour garantir l'indépendance de la patrie contre les attaques des autres nations, n'en est pas moins une institution appauvrissante et même ruineuse. N'y aurait-il pas moyen de concilier cet ordre de choses, savoir : maintenir l'organisation de l'armée, tout en supprimant le budget de la guerre?

R. Il est possible et même facile d'organiser des moyens de défense pour préserver et garantir l'indépendance de la nation tout en supprimant le budget de la guerre, qui devient une dépense onéreuse et même ruineuse pour les peuples. Il suffirait, pour cela, d'introduire dans l'éducation nationale l'enseignement de l'exercice militaire et le maniement des armes, en instruisant les enfants dès l'âge de dix à douze ans. De cette manière, il ne serait plus nécessaire de parquer dans des casernes, pendant des années, des hommes forts et valides, arrachés au travail, et qui font défaut à l'agriculture et à l'industrie. Par suite de ces dispositions, chaque homme, à vingt ans, connaîtrait l'exercice du soldat et serait initié au service militaire ; de sorte que chaque citoyen serait un défenseur de la patrie. On pourrait ensuite classer les hommes par périodes de dix ans pour organiser des *forces armées*. Ainsi, par exemple, de vingt à trente ans, les hommes composeraient ce que l'on pourrait appeler l'*armée active* ; de trente à quarante ans, ils constitueraient l'*armée défensive*, et de quarante à cinquante ans, ils formeraient la *réserve*.

En vue de ces dispositions économiques, chaque citoyen serait soldat de la République et apte à prendre les armes au moment du danger. Enfin le budget de la guerre serait supprimé.

Du reste, il est à désirer, et nous espérons que le moment est proche où les peuples et les gouvernements, comprenant que la guerre est la plus monstrueuse des barbaries, l'aboliront à tout jamais d'un commun ac-

accord, et les différends qui surgiraient entre nations seraient jugés par un *tribunal international* et les torts expiés par une indemnité, sans effusion de sang.

VII. — Nouvelle organisation économique des finances.

Transformation des valeurs variables en valeurs invariables.
Suppression des sociétés financières en commandite par actions.
Echelle du taux de l'intérêt de l'argent.

D. Lorsque nous avons analysé le système financier, au chapitre IV, qui traite de l'*Economie politique*, n'avons-nous pas démontré que les titres de valeurs sur lesquels on spécule à la Bourse font une concurrence désastreuse aux spéculations agricoles, les seules enrichissantes?

R. Nous avons démontré, en effet, que le capital-papier rapporte un intérêt double de l'intérêt que donnent les spéculations agricole, faites avec le capital agricole ou la *propriété foncière*. Nous avons constaté le tort immense que font à l'agriculture les spéculations financières, et nous avons affirmé que la *Bourse tue la Charrue.*

D. Que concluez-vous de cet ordre de choses économiques?

R. De cet ordre de choses économiques, nous concluons que le système financier qui a prévalu dans la politique des gouvernements monarchiques, cause la ruine de l'agriculture, et qu'il faut absolument le transformer, ou mieux le remplacer, par un autre système qui fera la fortune de l'agriculture, au lieu de la ruiner.

D. Pensez-vous qu'il soit possible d'obtenir ce résultat sans occasionner aucune perturbation qui soit de nature à porter préjudice aux grands intérêts qui sont engagés dans cette organisation des finances?

R. Nous pensons qu'il est possible de transformer le système financier sans causer la ruine de personne; et, d'ailleurs, cette transformation financière est le *nœud gordien politique* de notre époque, qu'il faut dénouer ou trancher, si l'on veut que la société rentre dans les voies naturelles, les seules où elle trouvera la prospérité, la paix et son salut.

D. Veuillez donc nous faire connaître les diverses combinaisons économiques à établir pour opérer cette transformation du système financier propre à régénérer la société?

R. Les diverses transformations économiques financières à opérer pour changer la situation des choses sont au nombre de trois :

1° Ramener les titres de la rente au pair, les constituer valeur fixe invariable et circulant comme les billets de banque ;

Même disposition pour les obligations des emprunts des villes et les obligations des chemins de fer et autres;

2° Les actions des chemins de fer et des industries de toute nature doivent être ramenées à une *valeur fixe* calculée sur le chiffre que donne le dividende de chaque semestre;

3° Les sociétés financières en commandite par actions devront opérer leur liquidation et seront supprimées.

D. Donnez-nous quelques développements sur ces trois modifications, et dites-nous quel sera l'avantage qui résultera pour la société si l'on ramène les titres de la rente et les obligations diverses au pair, en les constituant valeur fixe invariable?

R. Cette disposition financière aura un résultat moral avantageux, en ce sens que les spéculations de la hausse et de la baisse seront impossibles, et que tout agiotage sur ces valeurs sera anéanti.

D. Dites-nous, en second lieu, comment vous opérerez, pour donner aux actions une valeur fixe, calculée sur l'importance du dividende semestriel?

R. Chaque compagnie de chemins de fer ou d'industrie en commandite par actions devra fixer l'époque de ses paiements des dividendes semestriels, de manière à rendre ces paiements aussi égaux que possible, afin d'éviter, autant que cela se pourra, la différence de ces deux paiements; et, pour cela, si dans l'établissement il y a une *morte-saison* et une *saison* où les affaires sont *actives*, il suffira d'opérer le paiement des dividendes semestriels à l'époque qui coïncidera avec le milieu de ces deux saisons ; de cette manière, on pourra obtenir des dividendes semestriels à peu près égaux, ou, tout au moins,

aussi égaux que possible. Cette disposition une fois établie, à chaque semestre, le chiffre du dividende semestriel étant déterminé, il suffira de le multiplier par 2 pour avoir le montant approximatif des bénéfices de l'année. Ce résultat une fois connu, il faudra le multiplier par 20 pour avoir la valeur en capital du titre correspondant au dividende en question. Voici un exemple :

Je suppose une mine de charbon de terre, une usine à gaz, ou une autre industrie quelconque, constituée en société en commandite par actions. D'après les bénéfices obtenus dans le semestre qui vient de finir, chaque action a droit à un dividende de 28 fr. 50. Je multiplie ce chiffre par 2 et j'ai pour résultat 57 francs qui représentent la valeur de deux dividendes ou les bénéfices approximatifs de l'année ; et maintenant je multiplie 57 par 20 et le résultat, 1140 fr., déterminera la valeur capitale de l'action pendant tout le semestre qui va suivre le paiement du dividende fixé à 28 fr. 50, et cette valeur sera déclarée fixe invariable pendant tout le semestre. Il est entendu qu'à chaque semestre la même opération sera faite. Et chaque fois, selon l'importance du dividende, on aura un chiffre qui déterminera la valeur capitale de l'action pendant un semestre, valeur déclarée fixe et invariable, correspondant à un bénéfice ou intérêt de 5 % par an.

D. Enfin, pourquoi est-il nécessaire d'opérer la liquidation et la suppression des sociétés financières ?

R. L'institution des sociétés financières en commandite par action produit un effet fâcheux, désastreux au sein de l'économie sociale, car ces sociétés attirent en quantité un argent qui devrait se porter sur l'agriculture et sur l'industrie, et qui fait défaut à ces deux institutions importantes ; attendu que l'argent alimente la vie du capital et celle du travail dans chacune des institutions de l'Economie naturelle, et nous savons que l'agriculture est la première et la plus importante des institutions économiques, celle qui sert de base à la société.

D. Pourquoi l'argent se porte-t-il avec empressement aux spéculations des sociétés en commandite et non sur l'agriculture?

R. L'argent se porte avec empressement aux spéculations des sociétés en commandite parce que celles-ci

donnent ordinairement, — *ou tout au moins promettent* — de gros bénéfices, 5, 6, 7 %, tandis que l'agriculture ne donne guère plus de 2 ½ à 3 % d'intérêt ou de bénéfice.

D. Si les sociétés en commandite produisent un effet fâcheux en attirant l'argent, les gouvernements, quand ils font un emprunt, ne pratiquent-ils pas, par la même raison, un acte antiéconomique et contraire aux lois de la prospérité publique ?

R. Sans aucun doute ; toutes les fois que les gouvernements empruntent, ils attirent à eux l'argent et le détournent ainsi de l'agriculture et de l'industrie ; en second lieu, l'emprunt constitue un capital qui réclamera des intérêts qu'il faudra payer avec l'argent des impôts, ce qui augmentera l'importance du budget et sera un élément d'appauvrissement pour la nation, tellement que les intérêts annuels de la rente s'élèvent aujourd'hui à plus de un milliard de francs.

D. Quelle sera la conséquence de cet état de choses?

R. En conséquence de cet état de choses, les gouvernements devront se charger de tous les travaux de constructions de chemins de fer, canaux, etc., en prenant aux impôts une somme de..., sans avoir recours aux emprunts, sauf à augmenter le chiffre de l'impôt.

D. Dites-nous ensuite quelles seront les conséquences économiques qui résulteront de ce fait que tous les titres de valeurs négociables seront ramenés à une *valeur fixe invariable ?*

R. L'avantage qui résultera de ce que les titres des valeurs négociables seront ramenés à une valeur fixe invariable, c'est qu'il ne sera plus possible de jouer à la hausse ou à la baisse d'aucune valeur, ce qui sera un avantage moral considérable, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ensuite, l'institution de la bourse et celle des agents de change étant inutiles, elles seront supprimées à tout jamais. Chaque personne qui possédera des titres de valeurs, et qui aura un paiement à faire, paiera avec ces titres, ainsi que cela se pratique à l'égard des billets de la Banque de France.

D. Nous savons que l'économie naturelle comprend trois institutions : l'agriculture, l'industrie et le com-

merce, que l'agriculture produit, l'industrie façonne et le commerce échange, et que c'est en cela que consiste le génie de l'économie naturelle; nous savons encore que, dans ces trois institutions, l'argent alimente la vie du capital et celle du travail; dès lors n'est-il pas à désirer que ces trois institutions trouvent de l'argent suffisamment : d'abord l'agriculture, puis l'industrie, enfin le commerce ?

R. Evidemment, il est facile de comprendre que les sociétés financières en commandite étant abolies, ainsi que les emprunts des gouvernements, l'argent n'aura d'autre emploi et d'autre placement que celui de venir en aide aux agriculteurs, aux industriels et aux commerçants lesquels sont adonnés aux trois opérations économiques importantes : celles de produire, de façonner et d'échanger; l'argent doit aller d'abord à l'agriculture, puis à l'industrie, enfin au commerce. Aussi, pour atteindre ce but, il sera nécessaire d'établir ce que nous appellerons une *échelle du taux de l'intérêt de l'argent*, par suite de laquelle tout argent prêté à un agriculteur rapportera 5 % d'intérêt; celui prêté à un industriel ne rapportera que 4 1/2 %, et enfin, celui prêté à un commerçant rapportera seulement 4 % d'intérêt.

D. Pensez-vous que cette disposition économique, — l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, — soit efficace en vue de la prospérité publique?

R. Cette disposition économique doit produire des résultats merveilleux. L'argent prêté aux agriculteurs rapportant 5 % d'intérêt, chacun voudra placer ses fonds sur l'agriculture; dès lors, cette première institution regorgera d'argent. Lorsque l'agriculture sera saturée d'argent, ceux qui ne trouveront pas moyen de placer leurs fonds sur la terre les porteront aux industriels pour avoir 4 1/2 % d'intérêt; enfin, lorsque l'industrie aura absorbé les valeurs qui lui sont nécessaires pour se développer, le reste de l'argent se portera, en dernier lieu, sur le commerce et se contentera de 4 % d'intérêt.

Nous ajouterons que ces négociations entre prêteurs ou bailleurs de fonds et les capitalistes : agriculteurs, industriels ou commerçants, devront se faire par l'entremise des notaires.

CHAPITRE VII.

RÉSUMÉ DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

D. Veuillez résumer l'ensemble de vos démonstrations économiques aussi fidèlement et aussi brièvement que possible?

R. L'économie sociale est la première des sciences par son importance, attendu qu'elle traite de la connaissance des lois ou principes qui ont pour objet la richesse des nations et la prospérité des peuples. L'Economie sociale comprend deux parties parfaitement distinctes : l'Economie naturelle et l'Economie politique. L'Economie naturelle se compose de trois grandes institutions : l'agriculture, l'industrie et le commerce, qui ont entre elles une dépendance de cause et d'effet, si bien que ces trois institutions forment un enchaînement trinitaire de causes et d'effets. L'Economie naturelle a pour but trois opérations économiques importantes : produire, façonner, échanger.

Dans chacune de ces trois institutions apparaissent trois éléments, qui sont le capital, le travail et le matériel, lesquels se prêtent un mutuel concours en vue de l'œuvre commune et du résultat à obtenir. L'élément capital de l'agriculture, c'est la terre végétale; l'élément capital de l'industrie, ce sont les produits de l'agriculture, et l'élément capital du commerce, ce sont les façons de l'industrie.

Ces trois capitaux ont entre eux une dépendance de cause et d'effet, attendu que la terre végétale engendre les produits agricoles, et que les produits agricoles engendrent les façons de l'industrie; ce phénomène économique constitue ce que nous avons appelé la génération des capitaux.

Enfin, le travail est un élément économique qui prend place après le capital; il a pour objet de féconder le capital et de le rendre productif. Le travail, c'est le mouvement, l'action et l'effort ayant pour but de satisfaire

les besoins de l'humanité. La classe des travailleurs comprend trois grandes divisions : les colons de l'agriculture, les ouvriers de l'industrie et les employés du commerce. Nous ajouterons que *le matériel* vient se joindre au capital et au travail dans les trois institutions économiques et constitue, avec ces deux éléments, une trinité de causes engendrantes, afin d'opérer la production, le façonnage et l'échange.

D. Dites-nous ce qu'est l'association et tous les effets qui en découlent?

R. L'association apparait dans chacune des trois institutions de l'Economie naturelle; elle consiste dans ce fait que le capital ne saurait se passer du travail, de même que le travail ne saurait se passer du capital; l'association est donc un concours réciproque et forcé. Sous l'action de l'association du capital et du travail apparaissent : les produits dans le domaine de l'agriculture, les façons dans le domaine de l'industrie et les échanges dans le domaine du commerce. Les produits et les façons forment ensemble ce que nous appelons la production, et la production, qui engendre la consommation, constitue seule la richesse, tellement qu'en dehors de la production. la richesse n'existe pas.

Dans le domaine de l'économie, toute chose, sans exception, a une valeur. Les principaux éléments qui constituent la valeur des choses sont au nombre de trois : l'utilité, la supériorité et la rareté.

La valeur des choses est sujette à une mobilité constante; de là, la hausse et la baisse de leur valeur; la rareté est la cause qui engendre la hausse, et l'abondance est la cause qui engendre la baisse de la valeur.

C'est par l'association du capital et du travail que se constituent la production et la richesse, et c'est par le travail et l'épargne que se constitue la propriété, tant pour les capitalistes que pour les travailleurs.

La propriété mobiliaire ou immobiliaire est une valeur dont on peut disposer pour la donner, la prêter, la louer ou la vendre; elle s'acquiert de trois manières différentes : 1° par droit de naissance; 2° par donation; 3° par l'achat.

La production seule constitue la richesse, mais l'ar-

gent n'est pas la richesse, tant s'en faut; il en est, tout au plus, l'image.

L'argent sert : 1° à mesurer la valeur des choses; 2° il est un moyen d'échange des productions; 3° enfin, il alimente et vivifie le capital ainsi que le travail dans chacune des trois institutions de l'Economie naturelle.

D. Dites-nous maintenant quel est le principe le plus efficace en vue de la distribution des richesses, qui est l'opération capitale et importante par-dessus tout au sein de la société?

R. La production des richesses et leur distribution entre les capitalistes et les travailleurs sont les deux opérations qui résument l'économie sociale. La distribution des richesses est facile à opérer à l'aide du principe de l'association proportionnelle universelle, c'est-àdire de l'association pratiquée dans toutes les institutions agricoles, industrielles et commerciales. Dans le domaine de l'agriculture, l'association proportionnelle sera établie par moitié; de telle sorte que les colons de la ferme recevront en nature la moitié de tous les produits récoltés, et contribueront, pour la moitié, à tous les frais d'exploitation. Dans le domaine de l'industrie et du commerce, le patron, à la fin de l'année, après avoir fait la balance de l'inventaire, prélèvera un intérêt de 6 °/₀ de son capital sur la somme des bénéfices. Sur le restant de la balance de l'inventaire, il aura encore un droit d'un cinquième, et puis ce qui restera des bénéfices de l'année sera à partager entre les travailleurs de l'établissement.

D. Dites-nous un mot des impôts?

R. L'impôt le plus juste et le plus légal est celui qui frappe le capital, lequel doit donner lieu aux quatre impôts suivants, savoir : 1° l'impôt agricole; 2° l'impôt industriel; 3° l'impôt commercial; 4° l'impôt-maison. Les impôts indirects et les droits d'octroi doivent être abolis comme étant tout à fait iniques, attendu que les travailleurs ont le droit de consommer les aliments qu'ils ont produits à la sueur de leur front, sans que les gouvernements viennent poser une main fratricide sur les produits, — qui sont la vie du peuple, — pour en renchérir la valeur. Les droits de douane doivent être également

abolis pour faire place au libre-échange le plus absolu entre les diverses nationalités des continents. Les trois institutions de l'économie naturelle ayant une importance différente au sein de la société, il est logique de favoriser les plus importantes par un impôt moins lourd que celui payé par les institutions moins importantes. De là, la nécessité d'établir une échelle des impôts par suite de laquelle l'agriculture, payant un impôt de 3 fr. pour un capital de 1,000 fr., l'industrie paiera un impôt de 4 fr. du mille, et le commerce, ainsi que les maisons d'habitation, paieront 5 fr. d'impôt pour un capital de 1,000 fr.

D. Faites-nous connaître les meilleurs principes économiques à introduire dans l'organisation des finances?

R. Dans le domaine des finances, les titres de toute nature seront ramenés à une valeur fixe invariable, de telle sorte que l'agiotage et les spéculations à la hausse et à la baisse ne seront plus possibles; la Bourse sera fermée et les agents de change supprimés. Les sociétés en commandite par actions seront abolies, et les possesseurs des valeurs pourront, par l'entremise des notaires, placer leur argent sur l'agriculture, l'industrie ou le commerce, afin que ces trois institutions soient toujours dans un état de prospérité satisfaisante, attendu que ces institutions ont une mission économique de la plus haute importance, qui consiste d'abord à produire, ensuite à façonner, et enfin à échanger les productions pour en faciliter la circulation et la consommation.

Dans ces divers placements d'argent sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, on pratiquera l'échelle du taux de l'intérêt de l'argent, de telle sorte que l'argent prêté aux agriculteurs rapportera un intérêt de 5 %; celui prêté aux industriels rapportera 4 et 1/2 %, et celui prêté aux commerçants ne rapportera que 4 % d'intérêt.

Enfin, dans les transactions commerciales, les productions doivent être toujours vendues au comptant, sans escompte, et le crédit supprimé. Mais en cas de retard de paiement, les valeurs non payées et dues au vendeur seront transformées en placement rapportant 10 % d'intérêt par an, et à la charge de l'acheteur qui n'aura pas payé comptant la marchandise achetée.

D. Enfin dites-nous un mot concernant l'organisation économique de l'armée.

R. Nous disons qu'il sera d'une bonne économie politique d'instituer l'éducation militaire pour la jeunesse afin de pouvoir abolir les armées permanentes, ce qui permettra de supprimer le budget de la guerre. Nous demandons enfin que les différends survenus entre gouvernements et nations soient jugés par un tribunal suprême international et que la guerre entre les peuples soit à jamais abolie.

Tels sont les principes fondamentaux de l'Economie sociale universelle qui doivent faire disparaître à jamais le prolétariat et la misère parmi les nations qui s'appliqueront à les mettre fidèlement en pratique.

CHAPITRE VIII.

DE QUELQUES ERREURS ET PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES.

I. — Le travail sert-il à produire des valeurs ?

J'entends dire que le travail sert à produire les valeurs, qu'il crée les valeurs, etc. C'est une erreur manifeste. Le travail est parfaitement impuissant par lui-même ; il n'est capable d'une œuvre quelconque que tout autant qu'il peut disposer du capital et que ce dernier vient à son secours. Or, qu'est-ce que le travail aidé du concours du capital sinon l'association ? C'est donc l'association du capital et du travail et non le travail seul qui est capable de créer des valeurs. Le travail représente un élément, tandis que l'association représente deux éléments : le capital et le travail ; or, la puissance de production appartient de fait à l'association et non au travail ; il est donc impossible de faire honneur à ce dernier d'une puissance ou d'un mérite qui ne lui appartient pas et qui revient de fait et de droit à l'association.

II. — Le capital a-t-il des priviléges?

Combien de fois n'ai-je pas entendu les travailleurs accuser le capital d'avoir des priviléges! Or rien n'est plus faux que cette accusation.

Lorsque nous avons analysé les rapports qu'ont entre eux ces deux éléments économiques, le capital et le travail, nous avons reconnu que dans chacune des trois institutions de l'économie naturelle le capital est la cause engendrante du travail. En vue de cet état de choses on peut dire que c'est *une fonction* ou *un rôle*, ou mieux encore *une propriété* dont jouit le capital à l'égard du travail, celle de le provoquer, de le produire, de l'engendrer, de le rendre possible.

En thèse générale, le capital est un élément qui a LA PROPRIÉTÉ d'engendrer le travail, de la même manière que le choc a *la propriété* d'engendrer le bruit; de la même manière que la lumière a *la propriété* d'engendrer la clarté, etc. Mais pourrait-on dire que le choc a *un privilége* par rapport au bruit, ou que la lumière a *un privilége* par rapport à la clarté? Assurément, non! De pareilles affirmations ne me paraissent pas discutables. Il ne s'agit pas ici de privilége, mais uniquement de loi ou de phénomène. Le choc pouvant engendrer le bruit, c'est une loi et un phénomène; la lumière pouvant engendrer la clarté, c'est encore une loi et un phénomène. Eh bien! de même le capital pouvant engendrer le travail, c'est encore une loi et un phénomène, mais ce n'est pas un privilége, pas plus que le choc et la lumière, dans leur puissance d'engendrement du bruit et de la clarté, ne sauraient être un privilége.

Que les utopistes veuillent donc ouvrir les yeux, et qu'à l'avenir ils nous fassent grâce d'un pareil sophisme, en s'abstenant de nous parler des priviléges du capital.

Si, au lieu de considérer le capital dans la terre végétale ou les produits de l'agriculture, on le considère dans l'argent, c'est le même ordre de choses qui surgira. L'argent est une mesure de valeur des productions; il sert à opérer leur échange, et enfin il alimente

l'action du capital dans chaque institution. Or, toutes ces attributions de l'argent déterminent une *fonction* et un *rôle*, mais ne sauraient constituer un privilége.

Donc, dans aucun cas, on ne saurait admettre que le capital a des priviléges.

III. — Est-il possible d'affranchir le travail de la dépendance du capital ?

J'ai entendu des socialistes, appartenant, non à la classe des ouvriers mais à celle des lettrés, se plaindre fortement de ce que les travailleurs se trouvent sous la dépendance des capitalistes, et s'écrier avec grande colère : « *Nous voulons changer tout ça.* » Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est que c'est tout bonnement impossible ; il faudrait pouvoir *changer les lois de la nature;* or nul ne le pourra jamais, car elles sont immuables.

Je le répète encore, le travail dépend du capital absolument comme le bruit dépend du choc, comme la clarté dépend de la lumière. Or, il est radicalement impossible de changer l'ordre des termes dans ces divers phénomènes. Nul ne pourra faire que le bruit engendre le choc et que la clarté engendre la lumière ; vouloir opérer cette révolution dans ces deux phénomènes, c'est tout bonnement de la démence. Eh bien ! c'est absolument la même chose à l'égard du capital et du travail : c'est le capital qui provoque le travail, et il ne sera jamais possible de changer le rôle de ces deux éléments pour faire que ce soit le travail qui engendre le capital. Que les socialistes ouvrent donc les yeux et qu'ils abandonnent une prétention qui tient de la folie et qui, jamais, n'arrivera, tout simplement parce qu'il est impossible de la réaliser.

IV. — Les travailleurs capitalistes.

J'ai rencontré souvent des socialistes dont l'idéal est celui où les travailleurs seront en possession du capital, et ces utopistes demandent que l'on confère aux travailleurs le capital qu'ils fécondent de leur travail, quitte même à dépouiller les capitalistes de leur avoir. Indé-

pendamment de ce que cette combinaison économique serait un vol ou tout au moins une spoliation et conséquemment une injustice révoltante; elle ne produirait aucun avantage pour les travailleurs.

Sans doute, l'ouvrier qui exploite et fait valoir son capital absorbe tous les bénéfices et n'est pas obligé de compter avec le capital qui a droit à une part quelconque des bénéfices ; sous ce rapport, il y a un avantage, c'est incontestable. Mais il faut considérer que l'homme n'aime pas le travail, qu'il le fait toujours à contre-cœur et qu'il cherche à s'en affranchir le plus tôt possible.

Or, le travailleur ne peut s'affranchir du travail qu'en devenant capitaliste, car alors il vit de son capital et se trouve dispensé de travailler. D'où il suit qu'il n'y a réellement de travailleur que celui qui n'a pas de capital pour vivre; d'où je conclus qu'une société de travailleurs capitalistes, c'est-à-dire en possession d'un capital, est une chose matériellement impossible. Remarquez d'ailleurs que ces deux termes sont forcément contradictoires et s'excluent réciproquement. Un capitaliste ne saurait être un travailleur par cela même qu'il est capitaliste ; et un travailleur ne saurait être capitaliste par cela même qu'il est travailleur. Un des deux termes exclut nécessairement l'autre. Par la même raison, un homme jeune ne saurait être vieux par cela même qu'il est jeune, et un homme vieux ne saurait être jeune par cela seul qu'il est vieux. Un homme qui serait en même temps jeune et vieux cela ne se comprend pas et n'est pas possible. J'affirme donc qu'une société de travailleurs-capitalistes ou de capitalistes-travailleurs est une chose qui ne se verra jamais. Que quelques travailleurs travaillent avec leur capital, c'est possible; mais c'est une exception; or l'exception n'est pas la règle générale ; mais elle en démontre et en confirme la négation. Du reste, l'avenir dira si je me suis trompé.

V. — **Les soucis des travailleurs au sujet du capital.**

Les travailleurs, trop souvent, ont du souci au sujet du capital qui leur fait défaut. Dans cette préoccupation

de l'ouvrier il y a un malentendu ou tout au moins une fausse appréciation des choses.

Les travailleurs ne doivent jamais avoir souci du capital, attendu que le *capital n'est qu'un instrument* mis entre leurs mains *pour produire la richesse.* Mais ce qui doit les préoccuper, c'est uniquement le *partage de la production* obtenue par leur travail C'est là qu'est tout l'intérêt de l'association entre le travailleur et le patron.

Quelle part reviendra au capital et quelle part reviendra au travail? Toute la question est là. Or, le principe de l'*association proportionnelle* entre le capital et le travail, que je propose d'établir dans les trois institutions économiques : l'agriculture, l'industrie et le commerce, est destiné précisément à opérer ce partage des richesses d'une manière équitable entre les travailleurs et les capitalistes; c'est donc le principe économique de l'association proportionnelle qui doit donner une juste satisfaction aux travailleurs et les délivrer à tout jamais du souci du lendemain et surtout du regret de n'être pas capitalistes.

VI. — **L'erreur du communisme et l'avantage de l'individualisme.**

Il y a un grand nombre de socialistes, je veux dire un grand nombre d'esprits, qui aiment avec passion à pérorer sur l'économie sociale; ils considèrent comme un obstacle et un mal social l'intérêt personnel, ce que je nomme l'individualisme, et ils demandent que ce sentiment naturel à l'homme soit comprimé, anéanti, si faire se peut, au profit de l'intérêt général et commun; c'est de cette idée vraie ou fausse qu'est née la doctrine économique du COMMUNISME.

En d'autres termes, l'individualisme est considéré comme un danger, tandis que le communisme est préconisé comme un bienfait et un remède souverain.

Or, c'est tout le contraire qui est la vérité. Si vous voulez développer, au sein de la société, la prospérité, vous ne le pourrez qu'en donnant au travail producteur une grande impulsion, et cette grande impulsion vous ne pourrez l'obtenir que par l'intérêt personnel, l'intérêt

de l'individu, je veux dire par le principe de l'*individualisme.*

Au contraire, si vous pratiquez le communisme, qui est le principe de la communauté, que l'on pourrait appeler *la loi du désintéressement*, vous couperez bras et jambes aux travailleurs, vous paralyserez leur activité et leur émulation, attendu que chacun aime bien de travailler pour soi et que personne n'aime de travailler pour les autres.

Ce n'est donc pas le principe du communisme qui fera des miracles en économie sociale, mais bien le principe de l'individualisme qui sera un agent puissant et fécond pour produire la prospérité et la richesse au sein de la société; or l'*association proportionnelle* a pour but de mettre en jeu cette puissance fécondante de l'individualisme qui produira des miracles en vue de la prospérité universelle et de la richesse publique.

VII. — **Les grèves sont un mal et un danger.**

Depuis quelque temps, les grèves parmi les ouvriers sont à la mode; ce système d'économie politique pratiqué par les travailleurs devient une sorte d'épidémie qui se répand dans l'Europe entière. Ces grèves d'ouvriers ont toujours pour but d'obtenir une diminution des heures de travail de la journée, ou bien une augmentation de salaire. Considérées à la surface, les grèves peuvent être admises comme un acte logique, légal et très-légitime en soi. Mais étudiées au point de vue des phénomènes de l'*économie naturelle*, elles sont un principe antiéconomique, c'est-à-dire un fait contraire à la bonne économie; elles sont enfin une erreur des travailleurs et un malentendu de leur raison. En effet, c'est le travail qui féconde le capital, et c'est par la main des travailleurs que s'obtiennent tous les produits de l'agriculture et les façons de l'industrie qui constituent ensemble la *production*, c'est-à-dire la *richesse.* La production a nécessairement une valeur, et cette valeur est toujours déterminée par ce que l'on appelle le *prix de revient* de fabrication; c'est là une vérité vulgaire pour quiconque s'occupe tant soit

peu d'économie sociale. Or, dans la détermination du prix de revient, la *main-d'œuvre*, c'est-à-dire les frais absorbés par le salaire des ouvriers, représente une part, quelquefois très-grande, de la valeur du prix de revient. D'un autre côté, la quantité de matière confectionnée est toujours proportionnelle aux heures de travail de la journée des travailleurs, si bien que, dans un établissement industriel, plus les ouvriers travailleront d'heures par jour, plus grande sera la quantité des produits fabriqués, et, comme conséquence certaine de cet état de choses, moindre sera la valeur du prix de revient de ces produits fabriqués. Or, le bas prix des produits ou leur bon marché sera toujours un élément de prospérité en économie, attendu que plus une chose sera à bon marché plus facile sera son écoulement. On sait que l'écoulement des produits fabriqués est une des grandes questions économiques soit en agriculture, soit dans l'industrie, soit enfin dans le commerce.

Il suit de là que pour produire à bon marché, c'est-à-dire dans des conditions favorables d'écoulement, il faut, *autant que cela se pourra* — je ne demande pas l'impossible — augmenter les heures de travail et diminuer les frais de main-d'œuvre; dans ces conditions-là on est sûr de produire à bon marché. Mais lorsque les ouvriers se mettent en grève pour demander soit une diminution sur les heures de travail, soit une augmentation sur le salaire de la journée, lorsque cette demande est accordée aux travailleurs, elle a pour résultat certain de faire renchérir — si peu que ce soit — le prix de revient ou la valeur des produits; et comme les travailleurs ne sont pas seulement producteurs de ces produits, mais qu'ils sont aussi consommateurs de ces dits produits, il s'ensuit qu'ils sont les premiers à supporter la conséquence de ce renchérissement de valeur des productions; c'est sur eux enfin que retombent les conséquences de la grève, lorsqu'elle aboutit et que l'on a égard à leur réclamation.

Travailleurs, si vous voulez consommer à bon marché, il faut nécessairement produire à bon marché; mais si vous produisez avec cherté, nécessairement

vous consommerez avec cherté; cela ne saurait être autrement, nul ne saurait faire un miracle.

Du reste, le jour où les travailleurs seront associés aux capitalistes par l'association proportionnelle, ils seront les premiers à comprendre la nécessité de produire à bon marché, et s'ils ne demandent pas qu'on diminue leur salaire, ils pourront fort bien s'entendre entre eux pour augmenter les heures de travail.

Voilà quelles sont les conséquences fatales des grèves; il est bon que les travailleurs s'en rendent compte et qu'ils sachent où ils vont quand ils se mettent en grève, pour obtenir soit une diminution des heures de travail, soit une augmentation de salaire.

VIII. — L'argent n'est pas de la richesse.

C'est une habitude générale de compter la richesse par l'argent, si bien que si un individu possède 500 francs il affirmera qu'il est riche de 500 francs. C'est là une erreur certaine.

Je crois avoir démontré mathématiquement que l'homme étant sujet à des besoins impérieux se trouve dans la nécessité absolue de chercher, de disposer, de préparer les diverses choses propres à satisfaire ces besoins absolus. Ces diverses choses sont celles qui peuvent être *consommées* et *usées*. Lorsque l'homme a beaucoup de choses à consommer et à user, il est dans l'abondance et la richesse; lorsque, au contraire, il a peu de chose à consommer et à user, il est dans la disette et la pauvreté. Or, ces choses propres à la consommation et à l'usage de nos besoins, nous les avons trouvées dans les *produits de l'agriculture* et dans les *façons de l'industrie*, c'est-à-dire dans LA PRODUCTION. C'est donc la production seule qui représente et constitue la richesse, si bien qu'en dehors de la production la richesse n'existe pas.

Je suppose qu'à un moment donné on fasse en France l'inventaire de notre richesse nationale : on mesurera tous les grains qui sont dans les greniers; on fera le relevé des vins qui sont en barrique; on fera l'inventaire des étoffes de toute nature, ainsi que de toutes les

choses indispensables à la vie. On évaluera ces diverses productions selon leur valeur respective, et, après avoir fait l'addition totale, on trouvera, je suppose, une valeur représentée par le chiffre de dix milliards de francs (10,000,000,000).

On fera ensuite l'inventaire des valeurs en argent de toute nature, et ce relevé donnera, je suppose, le chiffre de cinq milliards de francs (5,000,000,000).

Pouvons-nous dire que nous sommes riches de quinze milliards (15,000,000,000)? savoir : dix milliards en production et cinq milliards en argent? Assurément non! ce serait une erreur manifeste. Nous sommes riches de dix milliards parce que nous avons en effet des productions dont la valeur est représentée par cette somme, mais les cinq milliards en argent ne sauraient être comptés comme richesse. On me dira peut-être que ces cinq milliards sont échangeables contre des productions de toute nature? Je ne le nie pas; mais je vous répondrai : Echangez d'abord vos cinq milliards d'argent contre des productions, et je les compterai comme de la richesse, parce qu'alors vous aurez réellement *acquis* des productions pour cinq milliards, qui ajoutés aux dix milliards de productions indigènes, donneront bien quinze milliards de productions ou de richesse.

Compter l'argent comme richesse avant de l'avoir échangé contre des productions, c'est absolument vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Tuez d'abord votre ours, puis vous en vendrez la peau; de même aussi échangez votre argent contre de la production et puis vous compterez votre richesse.

L'argent, par cela même qu'il représente la valeur des productions contre lesquelles on l'échange, doit être considéré comme un objet de première nécessité, je dirai comme un ustensile indispensable de la vie sociale. Ainsi, par exemple, vous ne pouvez vous dispenser d'avoir une chaise pour vous asseoir, une table pour y manger ou y travailler, un lit pour vous coucher, etc., et vous ne sauriez concevoir la vie et l'existence de l'homme privé de ces divers objets. Eh bien! de même l'argent, par l'usage fréquent que nous en

faisons pour nous procurer les mille choses indispensables à la vie animale, devient un objet de première nécessité pour l'homme, et doit être assimilé à une chaise, à une table, à un lit, etc. Tel est le véritable point de vue sous lequel il faut considérer l'argent. Essayez de concevoir ce que serait la position d'un homme, privé absolument d'argent, et obligé d'avoir recours aux marchands pour se procurer toutes les choses indispensables à la vie ?

Qu'on cesse donc de considérer l'argent comme de la richesse : il est une mesure de la valeur des choses ; il est un moyen d'échange des productions ; il alimente la vie du capital dans chaque institution économique ; il est l'image de la richesse ; *il est tout cela*, mais il n'est pas la richesse.

Il y a dans cette habitude universelle de considérer l'argent comme de la richesse une erreur économique certaine dont il faut savoir revenir pour s'attacher à la vérité. Je le répète une dernière fois : *L'argent n'est pas de la richesse.*

IX. — Le seul moyen d'améliorer la condition sociale des ouvriers.

On connaît les tendances morales et politiques des travailleurs de l'industrie ; on sait les efforts multipliés que font les ouvriers pour améliorer leur condition sociale. Organisation des corporations ouvrières, institution des syndics, sociétés coopératives, caisses d'épargne et de retraite, société de secours mutuels, sans oublier les grèves : tels sont les éléments qui sont mis en jeu par les ouvriers pour arriver à obtenir ce résultat merveilleux : l'amélioration de leur condition sociale.

Je ne crains pas d'affirmer que ces diverses dispositions économiques sont parfaitement insuffisantes, et j'ajouterai que les ouvriers ne se doutent pas seulement de la vérité des choses ; leur esprit, à coup sûr, fait fausse route, et ils n'aperçoivent pas la vérité dans cette grande question sociale : l'*amélioration de la destinée des travailleurs de l'industrie.*

J'ai dit et démontré que dans le domaine de l'économie sociale tout marche par *causes* et *effets* ; que partout et toujours on rencontre des causes qui engendrent, et des effets qui sont engendrés ; enfin j'ai dit et démontré que l'*agriculture engendre l'industrie*, absolument comme le choc engendre le bruit, comme la lumière engendre la clarté.

Mais on se rappelle, j'aime à le croire, que j'ai prouvé que dans tout enchaînement d'une cause et de l'effet que cette cause engendre, l'effet subit mathématiquement toutes les *variations*, toutes les *fluctuations* et toutes les *vicissitudes* que subit elle-même la cause qui engendre cet effet, de telle sorte que toute cause et l'effet qu'elle engendre ont une destinée commune et rigoureusement identique. J'ai démontré également que si l'on veut changer ou modifier la nature ou l'état d'un effet quelconque, *il faut absolument* modifier la nature ou l'état de la cause qui engendre cet effet. Par exemple, pour augmenter ou diminuer l'intensité d'un bruit, *il n'y a qu'un seul moyen*, il faut absolument augmenter ou diminuer l'intensité du choc qui engendre ce bruit ; les applications sont multiples à l'infini.

Or, entre l'agriculture et l'industrie il y a mathématiquement les mêmes rapports qu'entre le choc et le bruit. L'industrie dépend de l'agriculture de la même manière que le bruit dépend du choc ; de là il résulte un fait incontestable, à savoir, que si l'on veut modifier d'une manière quelconque l'état de l'industrie, cela n'est réellement possible qu'en modifiant l'état de l'agriculture. Si aujourd'hui l'industrie est dans un état de souffrance, j'affirme, malgré et contre tous, que c'est à cause que l'agriculture est dans un état de souffrance ; si l'industrie est en décadence, j'affirme, malgré et contre tous, que *c'est uniquement à cause* que l'agriculture est en décadence, etc. Et enfin j'affirme que, si l'on veut rendre l'industrie florissante et prospère, il n'y a qu'un seul moyen d'y arriver : il faut rendre l'agriculture florissante et prospère, etc., etc.

De cet ordre de choses, qui est une vérité mathématique et hors de toute contestation, il résulte que pour améliorer la condition sociale des ouvriers de l'indus-

trie, *il n'y a rien à faire dans le domaine de l'industrie, tout est à faire dans le domaine de l'agriculture.* Voilà pourquoi, dans mes écrits et publications qui ont pour objet l'économie sociale, je ne me préoccupe jamais de l'industrie, pas plus que si elle n'existait pas; mais, en revanche, je me préoccupe constamment et ardemment de l'agriculture, et rien que de cette institution économique; car je sais que dès que l'agriculture sera améliorée et qu'elle entrera dans une voie nouvelle, aussitôt, et comme par enchantement, l'industrie et le commerce seront améliorés et entreront dans une voie nouvelle. Partout et toujours : telle agriculture, telle industrie et tel commerce; décadence de l'agriculture, décadence de l'industrie et du commerce; amélioration de l'agriculture, amélioration de l'industrie et du commerce, etc., à l'infini.

Voilà pourquoi, je le répète, et on ne saurait trop le redire à tous en général et en particulier aux gouvernements : *Il n'y a rien à faire dans le domaine de l'industrie; tout est à faire dans le domaine de l'agriculture.*

Je sais bien que beaucoup d'ouvriers n'auront pas foi dans mon langage, et mon affirmation leur paraîtra absurde, entachée d'ignorance, et peut-être aussi antidémocratique; mais, quel que soit le jugement des travailleurs de l'industrie, je sais que la vérité est avec moi et que les faits et l'expérience me donneront raison dans un avenir plus ou moins éloigné.

Je dirai comme dernier mot aux ouvriers qui manqueront de confiance dans ma parole : N'est-il pas vrai que l'agriculture produit le capital de l'industrie et, en même temps, ce qui est nécessaire à la vie animale, c'est-à-dire le pain de l'ouvrier? Donc, le jour où l'agriculture donnera des produits en très-grande quantité, ce jour-là le pain de l'ouvrier sera à bon marché et les matières premières, c'est-à-dire le capital de l'industrie, seront abondantes, et par suite le travail de l'industrie sera multiplié, attendu que *c'est le capital qui engendre le travail.* Or, le jour où le capital et le travail de l'industrie seront abondants et la vie animale à bon marché, dites-moi si la condition des ouvriers ne sera pas notablement améliorée et en voie de transformation : nul ne saurait le

contester. Que les ouvriers des diverses branches de l'industrie arrivent enfin à la connaissance de la vérité, et qu'ils sachent une fois pour toutes *quel est le véritable moyen d'améliorer leur condition sociale.*

Telles sont quelques-unes des erreurs les plus importantes en matière d'économie sociale. On ne se rend pas compte suffisamment du mal que font à la cause commune de l'humanité les sophismes économiques qui sont colportés, affirmés comme la vérité, et qui ne sont rien moins que des erreurs dangereuses et funestes.

Espérons enfin que le gouvernement de la République, comprenant mieux que la Monarchie la nécessité d'accorder à la discussion une certaine liberté, permettra la discussion publique de ces grandes questions économiques et sociales : de cette manière la lumière se fera et la vérité triomphera enfin du sophisme, de l'erreur et de l'ignorance. Espérons-le, au nom de l'humanité!...

CHAPITRE IX.

QUELQUES CONSEILS SUR LA MANIÈRE DE PROCÉDER POUR ENSEIGNER AUX ENFANTS L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Assez généralement dans les écoles de l'enfance on fait apprendre par cœur et réciter aux enfants les choses dont on veut les instruire. Quelques instituteurs et institutrices ajoutent, selon moi, une trop grande importance à cette formalité, si bien que si un enfant a récité sa leçon *sans faute*, c'est un résultat satisfaisant; c'est l'idéal, en quelque sorte, et il n'y a rien au delà.

Je suis loin de partager cette opinion; sans doute je ne conteste pas l'avantage d'avoir une bonne mémoire, mais je crois qu'il y a mieux à faire. L'instituteur, au lieu de viser à exercer la mémoire des enfants, doit s'appliquer à développer leur intelligence. En exerçant la mémoire, on risque de faire de *petits perroquets;* en développant l'intelligence, on fera nécessairement des

hommes intelligents. L'intelligence est supérieure de beaucoup à la mémoire ; et l'homme intelligent, quoique ayant la mémoire dure, sera toujours au-dessus de celui dont la mémoire est bonne mais dont l'intelligence est moindre. Je crois que ces deux choses, la mémoire et l'intelligence, sont tout à fait indépendantes l'une de l'autre ; d'ailleurs, j'estime que s'il doit y avoir entre elles un rapport, ce rapport est tel que la mémoire est subordonnée à l'intelligence, attendu que l'on apprend facilement une chose que l'on comprend bien ; d'où il suit que l'on doit s'occuper d'abord à développer l'intelligence de l'enfant, la mémoire viendra après et suivra le développement de l'intelligence.

Par suite de cet ordre de choses, je ne voudrais pas que l'on fît apprendre par cœur et réciter aux enfants le présent traité d'économie sociale, mais simplement qu'on le leur fît lire, en donnant quelques explications faciles et logiques en vue de développer les principes de cette science importance.

Si j'étais chargé d'enseigner l'économie sociale à des enfants, voici de quelle manière je procéderais : J'interrogerais le premier élève de la classe en lui adressant la première demande de mon traité, ainsi conçue : *Quelle est l'idée que doit éveiller en notre esprit le mot économie ?* J'obligerais l'enfant de lire dans le livre la réponse qui y est écrite et ainsi conçue : « Le mot » économie doit faire naître dans notre esprit l'idée de » *plan*, de *disposition*, d'*arrangement*, d'*organisation*, » d'un ordre de choses déterminé. » Je demanderais ensuite à l'enfant s'il comprend bien ce que signifient ces mots : *plan*, *disposition*, *arrangement*, *organisation* ; je lui donnerais quelques explications et développements pour le lui faire bien comprendre ; je lui ferais relire une seconde fois la réponse de la leçon, et je passerais aussitôt au deuxième élève de la classe, à qui j'adresserais la deuxième demande de mon catéchisme d'économie sociale. Je ferais pour celui-ci ce que j'ai fait pour le premier, c'est-à-dire qu'après lui avoir fait lire la réponse qui suit la demande, je lui donnerais quelques explications, je lui ferais lire une deuxième fois la réponse, et je passerais au troisième élève, à qui

j'adresserais la troisième demande, et ainsi de suite.

Je voudrais enfin que chaque élève eût dans ses mains un exemplaire de mon livre pour suivre avec attention la lecture et les explications que je donnerais. De cette manière les enfants, sans fatiguer leur mémoire, arriveraient sans peine à avoir une idée des principes constitutifs de la science économique.

J'ajouterai que lorsqu'il y aurait une formule scientifique importante, j'exigerais qu'ils l'apprissent par cœur.

Ainsi, par exemple, je leur ferais réciter la première loi : *Il n'y a jamais d'effet sans cause ni de cause sans effet ;* même chose pour la deuxième et troisième loi de la théorie des effets et des causes ; même chose encore pour la formule scientifique concernant *les lois et les phénomènes*. A part l'obligation d'apprendre par cœur les formules fondamentales et scientifiques, tous les développements, explications et applications seraient seulement lus et discutés, et non récités.

En donnant à une classe d'enfants trois leçons par semaine d'une heure chacune, on pourrait, dans peu de temps, familiariser leur intelligence avec les *lois* et les *phénomènes* si importants de l'économie sociale.

Telle est la méthode que je propose de pratiquer pour enseigner aux enfants de la démocratie les principes de l'économie, sans fatiguer leur mémoire, ni leur prendre trop de temps.

Dans ma jeunesse, lorsque j'étais sur les bancs de l'école, l'on m'a appris le latin, et l'on ne m'a pas enseigné un mot d'économie.

Lorsque, plus tard, après être sorti des écoles, j'ai voulu apprendre l'économie, je me suis procuré quelques ouvrages qui traitent de cette science. Me suis-je mis à les apprendre par cœur comme une leçon de grammaire ? Non ! j'ai lu attentivement de manière à comprendre les enseignements du maître, et voilà tout. Or, c'est cette même méthode que je crois la meilleure à pratiquer pour enseigner l'économie sociale aux enfants des écoles communales des deux sexes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

CHAPITRE PREMIER.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

CHAPITRE II.

DES LOIS NATURELLES UNIVERSELLES.

CHAPITRE III.

ÉCONOMIE NATURELLE.

CHAPITRE IV.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHAPITRE V.

PHÉNOMÈNES SOCIAUX.

CHAPITRE VI.

NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE UNIVERSELLE.

Organisation économique qui réalisera la destruction du prolétariat et de la misère.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

DE QUELQUES ERREURS ET PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES.

CHAPITRE IX.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

